

Service de l'éducation
des collectivités d'outre-mer
de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Séminaire
Lutter contre l'illettrisme
à Saint-Barthélemy et Saint-Martin

28 et 29 janvier 2016

Centre culturel de Sandy-Ground

SOMMAIRE

Avant-propos de Monsieur Michel SANZ, chef du service de l'éducation de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, représentant du recteur de l'académie de Guadeloupe	3
Programme du séminaire	4
Discours intégral d'ouverture de Monsieur Camille GALAP, recteur de l'académie de Guadeloupe	6
Le plan de l'illettrisme à l'École : 2014-2017 - Avancées et perspectives	9
Différentes approches de la lutte contre l'illettrisme	16
Restitution des ateliers de réflexion	36
Actions de lutte contre l'illettrisme menées dans les établissements des 1 ^{er} et 2 nd degrés	56

AVANT-PROPOS

En accord avec Monsieur le recteur de l'académie de Guadeloupe, il nous a semblé important de prolonger le séminaire « illettrisme » qui s'est tenu en Guadeloupe en novembre 2015 par un séminaire sur le même sujet mais spécifiquement dédié à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin. C'est ainsi que nous nous sommes tous retrouvés au centre culturel de Sandy-Ground les 28 et 29 janvier 2016 pour ce séminaire « Lutter contre l'illettrisme à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin ». Ouvert à tous, il a été l'occasion de définir ce qu'était l'illettrisme et comment chacun, à la place qui est la sienne, lutte contre ce fléau.

Ce document témoigne de la richesse des interventions, des échanges, des expériences qui sont menées pour lutter contre l'illettrisme dans les îles du Nord. Il pourra être enrichi au fur et à mesure des actions menées par des bilans, des comptes-rendus d'expérience et surtout les résultats obtenus. En effet, la mobilisation de tous les acteurs pour lutter contre l'illettrisme a déjà produit et doit continuer de produire des résultats mais encore faut-il qu'ils soient mesurés à la fois sur le plan qualitatif que quantitatif pour poursuivre, réajuster et rester mobilisés.

Qu'il me soit permis ici de remercier Monsieur le recteur de nous avoir permis d'organiser ce séminaire dans le prolongement de celui de Guadeloupe et de nous avoir honorés de sa présence. Évidemment, je tiens également à remercier tous les participants et particulièrement les intervenants, animateurs, rapporteurs, les uns et les autres n'ayant pas ménagé leur peine pour faire de ce séminaire un moment fort dont la portée a été soulignée. Leur apport a été essentiel et notre gratitude à leur égard est à la hauteur de leur investissement. Je tenais également à remercier le centre culturel de Sandy-Ground qui nous a si bien accueillis. Enfin, je voudrais remercier tout particulièrement Evelyne FLEMING, chargée de mission, qui a été la cheville ouvrière de ce séminaire et a constitué ce précieux document.

Comme nous avons eu l'occasion de le dire, nous nous retrouverons sur ce sujet pour faire un bilan d'étape. Ce sera l'occasion de constater le chemin parcouru et de poursuivre voire relancer la mobilisation.

Michel SANZ,
Chef du service de l'éducation de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
Représentant du recteur de l'académie de Guadeloupe.

PROGRAMME DU SÉMINAIRE

Horaires	JEUDI 28 JANVIER 2016	
10 h 30 à 10 h 45	<ul style="list-style-type: none"> Accueil dans la salle de cinéma du Centre Culturel de Sandy-Ground. Ouverture de la journée d'action « Lutter contre l'illettrisme à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin » par Monsieur Camille GALAP, recteur de l'académie de Guadeloupe. 	
10 h 45 à 11 h 00	<ul style="list-style-type: none"> Intervention de madame Géraldine CAMY, IA-IPR de Lettres. « <i>Qu'est-ce que l'illettrisme ?</i> ». 	
11 h 00 à 11 h 45	<ul style="list-style-type: none"> Interventions de mesdames Géraldine CAMY, IA-IPR de Lettres, Rachel KAAKIL, IEN maternelle et Jacqueline VIDOCIN, IEN-ET de Lettres-Histoire. « <i>Le plan de l'illettrisme à l'Ecole : 2014-2017 - Avancées et perspectives</i> ». 	
11 h 45 à 13 h 00	<ul style="list-style-type: none"> Interventions suivies d'échanges avec le public : <ul style="list-style-type: none"> Représentant du centre de JDC (Journée Défense et Citoyenneté) : Lieutenant-Colonel CHIPAUX. Responsable du service AIO (Accueil Information Orientation), Madame Corinne PINEAU et DGA du Pôle Développement Humain de la collectivité de Saint-Martin, Monsieur Thierry GOMBS. Représentante de la collectivité d'outre-mer de Saint-Barthélemy, Madame Micheline JACQUES. Cheffe du pôle cohésion sociale et protection des populations : Madame Marie-Hélène COUTANT. Coordonnateur REP et REP+, Monsieur Sandro GOBERT et coordonnateur PRE (Programme de Réussite Educative), Monsieur Olivier BEAUFOUR. <p align="center">« <i>Différentes approches de la lutte contre l'illettrisme</i> ».</p>	
13 h 00 à 14 h 00	<ul style="list-style-type: none"> Déjeuner au Centre Culturel de Sandy-Ground (inscriptions à faire auprès du personnel du Centre). 	
14 h 00 à 16 h 30 - 17 h 00	Organisation et répartition des ateliers de réflexion selon les thèmes suivants :	
	THÈME 1 (animatrice : Madame Jacqueline VIDOCIN, IEN-ET de Lettres-Histoire) « <i>La grande difficulté devant la lecture à l'entrée dans la voie professionnelle : constats et stratégies d'action.</i> »	Salle polyvalente
	THÈME 2 (animatrices : Mesdames Géraldine CAMY, IA-IPR de Lettres et Marie Joselyne ARNELL, conseillère pédagogique de la circonscription des Îles du Nord) : « <i>Prévenir l'illettrisme au cycle 3 : enseigner la compréhension en lecture, enjeux et stratégies pédagogiques.</i> »	Salle de cinéma
	THÈME 3 (animateurs : Madame Rachel KAAKIL, IEN maternelle et Monsieur Dominique BOYER, IEN de la circonscription des Îles du Nord) : « <i>Prévenir l'illettrisme dès la petite enfance : comment dès 2 ans mettre en place les compétences qui construiront un apprentissage réussi de l'écrit ?</i> »	Salle d'activités « Préau »
	THÈME 4 (animatrice : Madame Marie-Gabrielle PAMPHILE, SAIA) : « <i>Illettrisme et formation professionnelle.</i> »	Salle polyvalente
17 h 00	<ul style="list-style-type: none"> Fin des ateliers de réflexion. 	

Horaires	VENDREDI 29 JANVIER 2016
9 h 00 à 12 h 00	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Restitution des travaux des 5 ateliers dans la salle de cinéma du Centre Culturel de Sandy-Ground (Échanges éventuels avec la salle après chaque restitution).
12 h 00	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Clôture et remerciements du chef du service de l'éducation des collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, Monsieur Michel SANZ.

DISCOURS INTÉGRAL D'OUVERTURE DE MONSIEUR CAMILLE GALAP, RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE GUADELOUPE

Madame la représentante de la préfète, Madame la présidente de la collectivité de Saint-Martin, Madame la représentante du président de la collectivité de Saint-Barthélemy, Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le représentant du recteur, Mesdames et Messieurs les inspecteurs, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement et directeurs d'école, Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions, bonjour à tous !



L'illettrisme est inacceptable ! Cette déclaration, sans aucun doute, chacun d'entre vous l'a faite sienne et chacun d'entre vous, sans aucun doute, est sensible à un état de fait que nous nous devons de refuser. Inacceptable car être illettré c'est être malgré soi en marge d'un fonctionnement normal dans la société : passer le permis, trouver un emploi, évoluer au sein d'une entreprise, suivre la scolarité de ses enfants, accomplir des actes simples de la vie quotidienne tels que remplir un imprimé. Trop nombreux sont encore ceux qui, à ce jour, ne possèdent pas les savoirs de base que sont lire, écrire, compter. 100 000, je dis bien 100 000 sur une population d'un peu plus de 400 000 habitants en Guadeloupe, c'est le nombre de guadeloupéens de plus de 50 ans qui sont dans une situation préoccupante face à l'écrit selon l'enquête « Insertion Vie Quotidienne » ce qu'on appelle l'I.V.Q. C'est bien 100 000 ! 63 000 c'est le nombre de jeunes guadeloupéens de 16 à 25 ans en difficulté à l'écrit or, ces savoirs sont indispensables à une intégration et à une insertion durable dans une vie démocratique et citoyenne épanouie. Le taux d'illettrisme mesuré à l'occasion de la Journée Défense et Citoyenneté reste une préoccupation majeure pour notre académie. Ces éléments d'état des lieux seront présentés au cours de ce séminaire et mettront en relief les chiffres qui restent alarmants et qui constituent un défi prioritaire pour l'École et ses partenaires sur nos territoires. Nous savons tous en effet qu'un jeune qui éprouve des difficultés pour la lecture et les apprentissages fondamentaux risque fatalement de décrocher. 1 900 ! 1 900 ! C'est actuellement le nombre de décrocheurs sur notre territoire, recensés, je pense que nous sommes certainement au delà de ce chiffre.

Nous sommes donc ici face à un fléau qui interpelle notre cohésion sociale, qui interpelle l'épanouissement même des individus en tant que citoyens égaux en droit. Fléau qui a été déclaré grande cause nationale en 2013 et qui est pour nous une grande cause guadeloupéenne car notre rôle, le rôle de l'École, y est fondamental. Fondamental car la maîtrise des savoirs fondamentaux, la maîtrise du socle commun des connaissances de compétences et de culture représente assurément les bases incontournables de tout apprentissage, véritable fer de lance de la politique que nous souhaitons mener dans notre académie.

Lutter contre l'illettrisme, pendant longtemps on a parlé de prévention de l'illettrisme, on a banni ce terme de « prévention » pour maintenant s'attacher à lutter contre l'illettrisme, Madame CAMY vous expliquera pourquoi on a supprimé cette notion de prévention. Dans notre académie, lutter contre l'illettrisme c'est à la fois s'inscrire dans une démarche de prévention au niveau de l'École et agir sur les jeunes adultes. Pour ce qui est de l'École, école, collège, lycée, lycée professionnel, il convient que l'ensemble des acteurs se mobilise pour repérer les difficultés d'apprentissage des élèves pour favoriser la mise en place de parcours individualisés évitant ainsi aux jeunes de se retrouver en situation d'échec. Pour ce qui est des jeunes adultes repérés en situation d'illettrisme, nous devons mobiliser notre réseau de formation continue, bien évidemment évoquer le réseau des GRÉTA qui doit pouvoir apporter des réponses dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Le rôle de l'École est fondamental mais l'École n'est pas seule, l'École ne peut pas être seule car la responsabilité sur cette question est collective et les enjeux essentiels pour un développement social, économique et culturel cohérent sur notre

territoire. Je sais que la mobilisation de tous est une réalité : collectivité territoriale, monde associatif, nombreux acteurs et partenaires, je sais que le plan d'action départemental signé en 2011, la tenue en 2013 des assises régionales ont été des temps forts de prise de conscience et autant de témoignages de l'engagement de tous. Je sais également que notre plan d'action de prévention de l'illettrisme 2014-2017 porte aussi l'espoir de changements de fond dans l'ordinaire des classes, de la maternelle au lycée professionnel pour une prise en compte réelle et, est une introduction de réponse adaptée à la prise en charge de la difficulté devant la compréhension en lecture et à l'écrit. C'est pourquoi notre rencontre aujourd'hui prend tout son sens car si nous sommes réunis ce n'est pas seulement pour dresser un simple constat mais pour nous engager encore plus dans une politique volontariste en faveur de la réussite de tous, de tous les jeunes de notre académie. Il nous appartient au niveau académique d'être capable de peaufiner les éléments d'observation et de repérage afin de répondre au mieux aux besoins des élèves scolarisés à Saint-Martin. Une première étape a été réalisée dans le cadre du plan académique de prévention de l'illettrisme : des évaluations à l'entrée en 6^{ème} et dans la voie professionnelle font apparaître de réelles particularités que confirment, semble-t-il, les échanges que nous avons avec les professionnels engagés sur le terrain, enseignants, chefs d'établissement et partenaires. Ainsi les résultats de l'évaluation montrent que les difficultés devant la lecture des élèves entrant en 6^{ème} sont particulièrement sensibles à Saint-Martin. Nous avons pu relever notamment une spécificité réelle quant à la maîtrise lexicale, le taux d'élèves présentant des difficultés à réaliser des exercices portant sur le vocabulaire s'élève à près de 20 %, là où il s'établit autour de 7 % pour le reste de l'académie. De la même manière la part des élèves maîtrisant mal le décodage à l'arrivée au collège atteint un score de près de 13 % alors qu'il dépasse à peine 5 % pour l'académie. Pour Saint-Barthélemy, c'est un peu moins sensible. Les mêmes difficultés sont identifiées à l'entrée dans la voie professionnelle. Il nous importe que le plan académique de lutte contre l'illettrisme concerne pleinement le bassin de Saint-Barthélemy et Saint-Martin mais il paraît également opportun de consacrer un temps de réflexion et d'échange de manière à préciser les besoins au regard des particularités du public scolaire. Il convient sans doute notamment d'être vigilant pour ne pas confondre les difficultés des élèves en matière de maîtrise de la langue française et les difficultés devant l'acte de lire.

Ce séminaire peut ainsi nous donner l'occasion de tenir compte certes des problèmes spécifiques mais aussi des richesses linguistiques des élèves accueillis dans les établissements scolaires de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Je remercie Monsieur SANZ d'avoir souhaité que se tienne à Saint-Martin un séminaire qui ne soit pas une simple déclinaison du séminaire qui a eu lieu en Guadeloupe en novembre dernier, mais plutôt un séminaire dédié qui permette de prendre en compte toutes les facettes des îles du Nord pour répondre au mieux aux besoins des élèves. Je ne peux évidemment passer sous silence l'investissement de Madame Géraldine CAMY, IA-IPR de lettres, qui favorise la mise en œuvre du plan ambitieux de lutte contre l'illettrisme au sein de l'académie ainsi que l'ensemble des collègues, et, tout particulièrement Madame Evelyne FLEMING, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour la préparation de ce séminaire. Bien évidemment, je remercie toutes les collègues qui sont réunies à cette table pour pouvoir intervenir au nom de l'académie de Guadeloupe.

Ce séminaire conçu comme un moment fort va nous permettre de réfléchir à la façon dont nous allons agir ensemble à tous les niveaux pour prévenir l'illettrisme, pour lutter contre l'illettrisme sur notre territoire et permettre la réduction effective du taux d'illettrisme dans notre région. Après les interventions de cette matinée qui vont nous amener à comprendre ce qu'est véritablement l'illettrisme, on va tenter de le faire, et à partager avec nos partenaires les différentes approches pour lutter contre ce fléau, les ateliers de l'après-midi vont permettre à chacun de s'exprimer, de donner son avis et d'apporter sa contribution en proposant des pistes d'action puis demain matin, tous les échanges seront restitués à

l'ensemble des participants pour que chacun ait une vue d'ensemble et puisse repartir en ayant le sentiment que ce séminaire a été utile. Je sais d'ores et déjà que les débats seront nourris, je n'ai aucun doute sur la volonté commune de tous les acteurs de faire régresser ce fléau de façon significative. Nous ne pouvons accepter qu'autant de nos jeunes accueillis sur les bancs de l'École quittent le système scolaire sans avoir acquis les compétences fondamentales de manière pérenne. Si nous excluons ces jeunes des apprentissages, nous prenons de fait le risque de les marginaliser socialement. Nous avons donc forcément des marges de progrès afin que chacun puisse s'appuyer sur les expériences des autres, afin que les actions partenariales soient visibles, afin que nous puissions collectivement gagner en efficacité dans cette lutte quotidienne contre l'illettrisme en Guadeloupe et pour beaucoup dans une reconquête de l'estime de soi.

Je voudrais en guise de conclusion faire référence à Alain BENTOLILA qui disait : « L'illettrisme repose sur un malaise global avec la langue, c'est vraisemblablement la non-maîtrise de la langue qui conditionne un destin scolaire et un destin social. Sans réelle maîtrise de la langue, il n'y a pas d'entrée possible dans le monde de l'écrit, sans maîtrise de la langue, il n'y a pas de réelle chance d'intégration sociale ». Fin de citation.

Je vous remercie de votre attention.

LE PLAN DE L'ILLETTRISME À L'ÉCOLE : 2014-2017 AVANCÉES ET PERSPECTIVES

[...] Dans le cadre de la mission de la maîtrise de la langue et des langages, nous avons vraiment voulu travailler ensemble dans ce continuum pour essayer de créer de la cohérence à l'échelle du parcours scolaire des élèves.

Avant cela, il faut absolument que nous fassions, je crois, le point sur un certain nombre de notions qui peuvent peut-être nous permettre d'avancer. D'abord, l'idée que la culture de l'écrit ne se limite pas à l'écrit et paradoxalement, pour commencer cette journée qui sera consacrée à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme, il faut évoquer le langage oral. Malheureusement à l'école mais, je vais passer vite là dessus, l'enseignement de l'oral s'est souvent construit

contre l'enseignement de l'écrit et inversement. Il faut que nous arrivions à l'école à recréer du lien, Rachel y reviendra largement, à la maternelle, c'est une dynamique qui existe, il faut que nous arrivions à créer cette dynamique à l'école, au collège, au lycée professionnel, que l'oral se nourrisse de l'écrit, que l'écrit se nourrisse de l'oral. On sait que les acquisitions lexicales, Monsieur le recteur l'a souligné, on y reviendra tout à l'heure, sont absolument cruciales dans ce cadre, et qu'en fait l'oral scolaire nourrit une réflexion. Ce n'est pas l'oral de tous les jours. C'est la différence, par exemple, entre savoir employer le mot « mammifère » ou savoir simplement désigner une vache ou un chien. Ça n'a l'air de rien mais nos élèves les plus en difficulté n'ont pas cette maîtrise lexicale notamment des catégories, des termes qui touchent à l'abstraction, etc. Donc ça, c'est extrêmement important. Autre chose qui est un vrai levier, je crois, pour rentrer dans une prévention efficace, c'est trouver au collège surtout, j'avoue, une alternative aux cours dialogués. C'est-à-dire, l'oral scolaire, souvent pour les enfants, c'est un échange entre l'enseignant et la classe qui ne laisse peut-être pas assez de place à la parole structurée, magistrale s'il le faut, de l'enseignant, ce que je dis toujours, si personne ne donne aux élèves un oral élaboré, un oral difficile, un oral compliqué, qui le leur donnera, à ces élèves qui sont les plus en difficulté ? Personne ! Donc, il faut que la parole de l'enseignant comme parole cultivée s'exprime dans la classe et il faut aussi, par ailleurs, que les temps d'interaction et de parole scolaire entre les élèves, se développent et le cours dialogué aujourd'hui, tel qu'il est pratiqué au collège, ne permet peut-être pas cela. Donc nous avons cette perspective essentielle de la place de l'oral à travailler.

Autre chose et autre point important, autre levier de prévention, la place de l'écrit. Comme il faut repenser le rôle du langage oral et l'accès à la culture écrite, je crois qu'il faut vraiment remettre aussi l'écriture au centre des apprentissages. Peut-être que le défaut qu'on a jusqu'ici c'est de trop attendre que les élèves, en quelque sorte, sachent écrire avant de les faire écrire. Or, il y a des choses qui se construisent à l'école, comme les compétences lexicales que je viens d'évoquer, les compétences scripturales. C'est essentiel de construire avec eux cette autonomie devant l'écrit, une écriture par laquelle je travaille, une écriture par laquelle j'apprends, des écrits qui sont imparfaits mais qui vont me permettre de progresser, d'apprendre, de réfléchir. Donc ça, j'y reviendrai tout à l'heure, les nouveaux programmes font la part belle à ça mais je vous cite simplement une recherche qui a été largement médiatisée, conduite par Roland GOIGOUX. Sur une année, sur 131 classes de C.P., il a montré qu'une classe sur deux en C.P. seulement, une classe sur deux seulement, produit des textes. Or, pour les plus faibles, la dictée à l'adulte éventuellement et la dictée, tout court, et la production d'écrit sont plus efficaces pour les apprentissages que la copie. Le rapport d'inspection générale portant sur les programmes de 2008 notait déjà cela, que les écrits pour apprendre sont rares, nous le constatons. Donc



de manière générale, il ne faudrait pas réduire l'écriture aux évaluations. C'est souvent ce qui se passe malgré tout, c'est-à-dire qu'on évalue les élèves sur des objets qu'on ne leur a pas explicitement enseignés. L'important c'est de leur permettre d'apprendre, plus que de les évaluer sur des temps T même si l'évaluation est importante au fil de l'eau. Donc, ne pas réduire l'écriture aux évaluations finales et surtout ne pas réduire l'écriture à l'idée qu'écrire c'est seulement écrire sans faute. Ce n'est pas le cas. Le nouveau barème du DNB, par exemple, en dictée est un petit pas vers ça et, afin de décomplexer les élèves dans leur rapport à l'écrit, leur montrer que l'écrit sert à réfléchir et essayer d'impulser, si on y arrive, cette idée que le recours à l'écrit est naturel.

Pour terminer, bien sûr, il nous faut parler de la lecture, évidemment. Et j'ai envie de dire, la lecture, c'est d'abord raconter des histoires. Je crois que les enseignants se culpabilisent trop de ce qu'ils estiment peut être parfois, ou ont été culpabilisés, de ce qu'ils estiment être du temps perdu à raconter des histoires. Or, c'est pleinement notre rôle à l'école de raconter des histoires aux enfants, leur raconter les histoires que parfois ils n'ont pas entendu à la maison. Donc, j'ai envie de vous dire, racontez-leur des histoires avec ou sans le recours aux illustrations de l'album, parfois sans, mais Rachel y reviendra, de manière à ce qu'ils se fassent des films dans la tête, qu'ils génèrent des représentations mentales et c'est ça aussi susciter le désir de lire. Donc la première chose, prenons le temps de leur raconter des histoires et même au collège, j'insiste. Donc, il faut continuer à lire, à lire beaucoup et souvent. Pour continuer à citer Roland GOIGOUX, il montre que dans les classes de C.P. qu'il a observées, donc je rappelle 131 classes, 1/3 seulement des classes, bénéficiait de ces lectures qu'on appelle lecture offerte, de manière ritualisée.

Donc, ça c'est la première chose mais, la deuxième chose sur laquelle il faut qu'on insiste absolument aujourd'hui dans cette journée, l'illettrisme, qu'est-ce que c'est ? On l'a rappelé, ce sont des gens qui ont su lire, vraisemblablement déchiffrer et qui l'ont perdu. Ce que la recherche est en train de montrer aujourd'hui c'est que cette déperdition, cet effritement de la compétence à déchiffrer, à décoder, elle est certainement imputable au fait que ces faibles lecteurs n'ont pas développé en parallèle la capacité à déchiffrer, la capacité à décoder et, la capacité à comprendre. Et donc les nouveaux programmes pour ceux qui les connaissent vont dans ce sens. Il nous faut enseigner la compréhension du plus petit âge, de la plus petite enfance jusque chez les très grands et ne jamais dissocier l'accès aux codes et l'accès à cette compréhension. On y reviendra tout à l'heure avec des exemples concrets de productions d'élèves. Enfin, un petit item PISA montre, je ne vais pas le développer, montre que les scores de réussite entre un élève qui pratique la lecture tout seul, en dehors de l'école, quel que soit ce qu'il lit, trente minutes environ par jour, et l'élève qui ne lit qu'à l'école et pour l'école, les écarts de performance sont énormes de trente points environ. Donc, est-ce que ça n'est pas notre rôle d'assurer pour tous les élèves, cette demi heure de lecture quotidienne où simplement, on ouvre un livre, on lit ce qu'on veut dans la classe et en toute liberté. Je crois qu'il faut aussi, dans cette entreprise de conviction qu'on essaiera d'avoir aujourd'hui, déculpabiliser les enseignants dans la pratique de la classe ordinaire où la classe doit être pleinement un lieu de découverte, de plaisir, où l'enseignant prend du plaisir, où les élèves prennent du plaisir et qu'il ne soit pas un lieu de contraintes où on se contraint à faire des choses que parfois l'institution n'attend pas. Donc il nous appartient pour finir, je crois, au-delà des constats d'échec, ils sont là les constats d'échec, mais si on est rassemblé aujourd'hui, c'est pour porter plutôt, à mon avis, comme l'a dit le recteur, une ambition. Cette ambition qui peut concerner les pratiques langagières d'oral, d'écriture, de lecture, une ambition qui est portée par les nouveaux programmes. On ne peut que souhaiter que leurs mises en œuvre soient réelles, au collège en particulier où ils sont sur les programmes de français une révolution positive, à mon avis, accompagnés par la formation des enseignants, bien sûr, pour apporter une contribution décisive à la prévention de l'illettrisme qui nous réunit aujourd'hui, pour faire en sorte que tous les élèves réalisent les apprentissages du socle et atteignent le niveau de littératie qui leur permettra de s'accomplir dans leur vie d'adultes parce qu'on le sait, si on échoue même un peu sur la scolarisation, on échoue sur la socialisation.

IEN maternelle

[...] Les éléments qui permettent aux enfants dont la culture est éloignée de la culture scolaire de pouvoir aborder les apprentissages de façon la plus efficace possible, c'est également une action précoce à l'école maternelle autour des facteurs défavorables que peuvent représenter certaines situations personnelles alors là, on pense aux handicaps, on pense aux troubles et on pense également à ce que je viens de dire c'est-à-dire les écarts puisque, en fil rouge, je ne vous apprends rien, les enfants de milieux défavorisés sont plus impactés par cette différence dès l'école maternelle. Encore récemment, on évoquait que sur le plan langagier, des études ont montré qu'arrivés à l'école maternelle à trois ans, c'est à peu près un différentiel de 50 % au niveau du langage, en terme d'acquisitions lexicales même si les enfants parlent peu, il y a déjà un écart dès l'arrivée à l'école maternelle. Le rapport de l'inspection générale publié en 2011 est un rapport qui présente la situation de l'école maternelle sur l'ensemble du territoire français y compris dans certains départements d'outre-mer mais ce sont des éléments qu'on retrouve de façon assez constante. L'objectif est de partir de ces constats non pas pour faire le procès de quiconque mais pour bien situer là où on peut encore progresser et là où il y a une marge possible pour aller au plus près des enfants et pour être vraiment dans l'évitement de ce que l'on voit après sur l'illettrisme et les difficultés en général. Alors ce rapport montre une survalorisation, ça paraît étrange, une survalorisation des activités relatives à l'écrit, à l'entrée dans l'écrit. C'est-à-dire, on fait beaucoup de phonologie, ça fonctionne très bien mais on en fait peut-être un peu trop au détriment de la langue orale et Madame Géraldine CAMY l'a dit tout à l'heure, évidemment tout devrait se mettre en place d'abord par la langue orale puisque il y a tout l'aspect lexical et j'ai conscience du contexte de Saint-Martin où la langue française n'est pas la langue maternelle, et où il y a certainement davantage d'efforts encore à faire pour convaincre des enfants déjà de l'utilité de l'apprentissage de la langue française et pour instaurer cette langue qui est la langue de scolarisation, la langue par laquelle, ils vont apprendre à lire. Autre constat, c'est donc une anticipation de l'apprentissage du code avec des pratiques très précoces dès la petite section c'est-à-dire que encore une fois, on a pensé que préparer les enfants, c'était anticiper alors qu'il y a des choses à mettre en place bien avant et qui sont liées au développement de l'enfant. Enfin, on constate des outils d'évaluation qui ressemblent énormément aux outils utilisés à l'école élémentaire et qui ne sont pas du tout adaptés. Ces constats pour ceux qui sont en maternelle ou qui s'y intéressent et qui ont lu les nouveaux programmes, vous verrez qu'ils ont inspiré les préconisations que nous verrons après [...] Et pour parler des outils d'évaluation non seulement ils ressemblent à ceux de l'école élémentaire c'est-à-dire beaucoup tournés vers des exercices écrits mais ils sont très, très difficiles à mettre en place ou peu existants voire inexistants pour tout ce qui concerne la langue orale. Des préconisations ? Là, vous voyez qu'il faut vraiment réfléchir à ce travail sur la langue orale puisque c'est par là qu'on va rentrer dans la culture de l'écrit. Partir d'un langage oral qui sera appris à l'école de façon réfléchie, de façon structurée et aller progressivement vers un langage oral qui parle de l'écrit c'est-à-dire, qu'on va aborder l'écrit oralement. L'enfant sera placé en situation d'écoute, le raconter puis le lire, de structures écrites avec tout le travail lié à la compréhension bien entendu et à tout ce qui relève des spécificités de la langue écrite. Je précise juste que la réception précède la production et il s'agira donc de permettre aux enfants de recevoir d'abord et, de plus en plus, de produire ce qu'ils ont reçu sachant qu'il y a toujours un différentiel entre le vocabulaire passif et le vocabulaire actif. Cet enseignement organisé



du lexique doit se faire comme je le disais donc avec cette distinction, j'avais anticipé. Il s'agit donc progressivement de passer de ce vocabulaire passif au vocabulaire actif de plus en plus élaboré. Madame Géraldine CAMY parlait aussi du langage du maître, c'est aussi dès l'école maternelle, et mes collègues inspecteurs et moi-même, nous sommes extrêmement vigilants sur le parler professionnel c'est-à-dire qu'à l'école maternelle, on n'a pas un langage bébé on va dire, ni trop élaboré c'est-à-dire qu'il faut vraiment que l'enfant soit aussi au contact d'une langue correcte et précise. Alors, enseignement des mots du lexique et enseignement bien entendu de la syntaxe puisque ces mots sont utilisés à l'intérieur de phrases. Je vous ai mis un type d'exercice qui se trouve dans l'évaluation académique alors je vous précise que pour Saint-Martin, Monsieur l'inspecteur de la circonscription des îles du Nord et son équipe, ont conçu une évaluation spécifique à l'entrée au C.P. à Saint-Martin mais, je l'ai quand même laissé pour vous montrer le type d'exercice attendu à l'entrée à l'école élémentaire. Tout d'abord, au niveau du lexique, partir d'images, c'est la progression, on va partir des objets dans la classe pour arriver à une image, une représentation photos puis à des dessins. On est dans la symbolisation donc progressivement, du concret vers l'abstrait. Alors pour ce type d'exercice, on peut avoir des différences entre la photo et la représentation. S'agissant de la diapo précédente sur le lexique de cuisine, pour ceux qui ne connaissent pas les classes maternelles, c'est l'organisation de la classe avec des espaces de coins de jeux symboliques, elle permet d'aborder concrètement ce vocabulaire spécifique à la cuisine. Puisqu'on constate parfois que les enfants ne possèdent pas et, je crois que c'est aussi un des constats faits pour les évaluations sur Saint-Martin, maîtrisent mal un vocabulaire de base qu'il est possible de leur apporter en utilisant simplement les coins de jeux qui malheureusement sont de moins en moins utilisés, autour d'un lexique spécifique de la cuisine et qui sera de la petite section à la grande section, bien entendu de plus en plus élaboré et précis. Que les enfants fassent une différence entre une tasse, un verre, un bol et que ce ne soit pas le mot bol qui soit utilisé pour quel que soit le contenant, par exemple, c'est un type de situation qu'on peut rencontrer. Alors s'agissant de la syntaxe, on suit précisément le développement de l'enfant. On va partir du mot-phrase pour arriver à la pseudo-phrase puis à la phrase simple et enfin à la phrase complexe et tout ça, ça doit se mettre en place donc progressivement, en toute conscience, je parlais d'enseignement structuré. L'enseignant de la petite section à la grande section doit savoir très exactement ce qu'il va travailler. Pour les connaisseurs, vous avez effectivement des auteurs et des didacticiens qui ont proposé et qui proposent encore des outils qui permettent effectivement de suivre cet apprentissage. Autre exemple de ce qui est proposé, on est là sur la compréhension de phrases, donc une phrase est donnée aux enfants oralement et l'enfant doit repérer l'image qui illustre parfaitement la phrase entendue et vous voyez bien que dans ce type d'exercice on peut être très vicieux et aller de plus en plus loin à partir de quelque chose de proche. On aura en apparence des images qui se ressemblent mais l'enfant devra faire attention parce qu'il y aura par exemple un terme qui va différencier l'image que l'on souhaite retenir. Là c'était quelque chose de très basique et on peut graduer de façon progressive la difficulté pour que l'enfant fasse de plus en plus attention à ce qu'il entend, sachant que l'objectif est d'arriver à ce que l'enfant puisse comprendre des textes entendus et là, c'est ce qui figure dans les nouveaux programmes. L'enfant doit comprendre ce qu'il entend sans autre support que ce qu'il entend c'est-à-dire sans image. On doit y arriver et je vous renvoie aux travaux de Madame CÈBE qui publie des choses très intéressantes là-dessus, sur la compréhension de texte.

[...] L'évaluation à l'entrée en lycée professionnel a ciblé trois compétences. Ces trois compétences : automaticité de la lecture c'est-à-dire l'identification des mots, la connaissance ou les connaissances lexicales et également les traitements complexes requis par la compréhension d'une consigne ou d'un document. Le codage choisi, par l'équipe pédagogique du lycée professionnel de Saint-Martin est volontairement simplifié. Trois possibilités sont offertes mais l'évaluation choisie est une évaluation binaire. Le code 1, code de réussite, le code 0, le code de l'échec ou alors de la non-maîtrise de la langue et le code 3 c'est un peu l'absence de production d'élève. Le support proposé aux élèves de Saint-Martin est le suivant, c'est juste un extrait d'un article du Figaro. Le texte est un texte court parce que même en comptant les consignes et les sources du document, nous sommes autour de 25 lignes et les questions ont porté sur des questions uniquement de lecture-compréhension autour d'un fait divers. Les questions sont donc simples et maintenant, nous arrivons aux résultats. Cette évaluation a eu lieu le 3 septembre 2015 avec un temps imparti donc 30 minutes pour les élèves qui entrent en seconde professionnelle et 45 minutes pour les élèves de CAP. L'échantillon évalué pour la seconde Bac. Professionnel, ils étaient donc 125 sur 155 inscrits, et pour le CAP, 86 à passer le test sur 134 inscrits. Si l'on analyse le pourcentage d'élèves évalués cela nous donne 78 % d'élèves évalués pour la seconde Bac. Professionnel et 64,2 % pour les classes de CAP. Quelques commentaires d'ordre général. Nous sommes en début d'année, on a bien dit que le test a eu lieu le 3 septembre 2015 et, on constate quand même un nombre important d'absents ce jour de la rentrée pour causes diverses parce qu'il y a des élèves qui étaient en voyage à l'étranger et il y avait des inscriptions qui étaient aussi non finalisées. Mais il faut également noter que près de 50 élèves n'avaient pas encore été affectés en seconde, à la sortie de troisième. Mettons l'accent sur les résultats de cette évaluation. On note pour la classe de seconde Bac. Pro. 26 élèves entrés en Bac. Pro. et 67 élèves admis en CAP, ils peuvent être considérés comme en grande difficulté de lecture avec une réussite à l'évaluation inférieure à 50 %. Il est bien évident que les enseignants quand ils ont analysé les résultats, ils se sont interrogés : on note bien que pour ces élèves, on a besoin de reprendre ou de consolider leur apprentissage en lecture-écriture. On note seulement 47 élèves pour la classe de seconde Bac. Pro. et 6 en CAP, ces élèves maîtrisent effectivement la lecture de manière satisfaisante pour le niveau attendu donc, quand on dit que ces élèves maîtrisent cette lecture ou maîtrisent un peu la langue française cela signifie que pour ces élèves, il n'y a pas de confusion de sens, il y a une bonne segmentation des mots, il y a peu d'erreur d'orthographe lexicale sur les mots, les élèves dans leur majorité ont compris le texte. Donc ces élèves ont surtout besoin d'une sérieuse remise à niveau dans le domaine lexical et grammatical. Je dois préciser que l'évaluation proposée en début d'année scolaire s'est faite à partir de deux phases. La première phase, l'élève était en autonomie complète. Il a lu, il a répondu aux questions mais, il y a une deuxième phase. Le professeur a décidé de lire le texte, de lire les questions et à partir de ce moment-là, c'était juste pour récupérer les élèves qui étaient en dessous de 50 % de réussite de lecture, on a bien remarqué que quand le professeur reprenait le texte, lisait à haute voix ce texte, lisait les questions, les élèves ont gagné 1 à 2 points, avec cette autre méthode. Il est bien évident qu'on a quand même le problème de la non-maîtrise de la langue et donc les enseignants, à partir de cette deuxième phase, ont constaté que la compréhension de la langue était toujours présente, il y avait également un manque de vocabulaire crucial de l'élève parce qu'il y avait des



élèves qui ont été incapables de donner un synonyme de bateau alors que le mot était dans le texte mais ils sont aussi incapables de trouver un synonyme hors du texte. Alors, il est bien évident que cela a posé problème aux enseignants et pour affiner tout cela, les enseignants ont réalisé donc des sondages dans les classes afin d'identifier la ou les langues maternelles des élèves, à partir de l'échantillon d'élèves qui avait été évalué en début d'année et nous avons le résultat donc du graphique. Quand on regarde ce graphique, quand on analyse ce graphique, il apparaît clairement que le français, la langue d'enseignement n'est pas la langue maternelle des élèves. C'est pour cela qu'il va falloir qu'on interroge, qu'on s'appuie surtout sur la non-maîtrise de la langue. On note que l'anglais est majoritaire bien que talonné de près, c'était peut-être spécifique, par le créole haïtien. La distinction des langues pourtant ne fait pas apparaître le bi ou trilinguisme des élèves cependant, la majorité des élèves s'expriment en anglais et le comprennent à plus de 90 %. Le français apparaît ici comme une langue seconde, mal maîtrisée pour la grande majorité des élèves. Le français apparaît comme la langue institutionnelle. Après ce début de réflexion, la question qu'il va falloir se poser et que l'on se pose toujours : quelle prise en charge pour les élèves en difficulté devant la lecture et quelle prise en charge pour mieux cadrer la non-maîtrise de la langue ? Une des solutions que l'on va peut-être discuter au cours des ateliers de cet après-midi c'est vraiment l'orientation dans un premier temps de ces élèves vers la mission de lutte contre le décrochage scolaire. Il y a quand même un travail en symbiose pour pouvoir aider les élèves. Une autre modalité, on peut se servir des espaces institutionnels soit l'aide individualisée ou alors, le créneau horaire destiné au lycée professionnel pour les classes de Bac. Pro. destiné à l'accompagnement personnalisé donc une prise en charge de l'élève, quel que soit l'élève qui a besoin d'un accompagnement personnalisé ou alors, il y a également le créneau intitulé enseignement général lié à la spécialité. Évidemment ce qui reste essentiel, c'est quand même la mobilisation des enseignants et c'est vrai que les enseignants se mobilisent à partir d'outils. Ma collègue a parlé de Madame CÈBE, nous avons aussi Alain DORVILLE et nous avons également d'autres outils à la disposition des enseignants. Ce qui est sûr, je parle surtout du lycée professionnel, c'est que quelles que soient les modalités que l'on aurait pu mettre en place pour pouvoir faire face à cette non-maîtrise de la langue, pour que le travail soit efficace, il est nécessaire de distinguer les degrés pour agir efficacement et apporter les aides appropriées. Il est nécessaire en lycée professionnel de distinguer des niveaux de difficulté : le non-lecteur, quand on parle de confusion de sens, de sons, le texte est presque à la limite de la compréhension, il est bien évident qu'il faut tout reprendre, tout consolider en termes d'apprentissage de lecture et d'écriture. Il y a donc le bon lecteur, il n'y a pas de confusion, il n'y a pas de souci, le texte est compréhensible, à ce moment là, la focale sera mise dans le domaine lexical et grammatical.

En guise de conclusion, et c'est ce qui se passe au lycée professionnel de Saint-Martin, l'ensemble des enseignants de l'équipe est concerné surtout dans la voie professionnelle, par la poursuite de l'apprentissage de la lecture-écriture. Il s'agit de permettre aux élèves de lycée professionnel de rester en lien avec l'écrit et de développer une nouvelle compétence pour vraiment les protéger définitivement de l'illettrisme et nous sommes également en train de travailler en lycée professionnel sur une prévention s'agissant de l'innumérisme.

DIFFÉRENTES APPROCHES DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Extrait de l'intervention de Monsieur Thierry CHIPAUX

Lieutenant-Colonel – Représentant du centre Journée Défense et Citoyenneté

[...] Bien évidemment, le service national ne peut pas réaliser ses missions tout seul et comme vous le voyez sur cette diapositive, nous travaillons avec énormément de partenaires et notamment l'Éducation nationale, les collectivités locales, les antennes de la mission locale et enfin, le service militaire adapté. Je le rappelle ou je le précise pour ceux qui ne le sauraient pas, les jeunes sont soumis par la loi à ce qu'on appelle, le parcours de citoyenneté et le service national intervient particulièrement en dernière phase de ce parcours. Je le rappelle aussi, l'objectif c'est bien de renforcer le lien armée-nation puisque comme il n'y a plus le service national, maintenant l'unique occasion pour toute une tranche d'âge de rencontrer son armée, c'est lors de la JDC.



Le parcours de citoyenneté est en trois étapes :

- L'enseignement de défense lors de la scolarité sous la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale ;
- Le recensement sous la responsabilité des collectivités locales ;
- La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) sous la responsabilité du ministère de la défense.

L'actuelle Journée Défense et Citoyenneté, comme je vous déjà l'ai dit, est une occasion unique de rencontre de l'ensemble d'une classe d'âge avec son armée donc elle est le lien institutionnel qui subsiste aujourd'hui entre les jeunes et les armées ; la JDC est le complément indispensable à une armée professionnelle pour l'adhésion du citoyen aux objectifs de défense. Elle a pour vocation première de convaincre et d'expliquer aux jeunes citoyens avant l'âge de dix-huit ans, la légitimité de notre défense et de les sensibiliser aux possibilités de volontariat et d'engagement qui leur sont proposées. Par son caractère universel, la JDC rappelle à chaque jeune français ses devoirs et ses responsabilités dans la société et le prépare à devenir un citoyen engagé. Et enfin, en dernier objectif, nous intervenons dans la lutte contre l'illettrisme. Nous intervenons, nous service national, en amont, nous n'apportons pas de solutions, nous sommes là pour détecter et orienter les jeunes en difficulté.

Les enjeux, vous les avez sur la diapositive, je ne vais pas les développer, il y en a quatre, ils sont définis par le livre blanc sur la défense donc j'insiste simplement sur l'un des quatre, celui qui est encerclé et qui est écrit en rouge : nous devons participer au dispositif gouvernemental de lutte contre les exclusions.

Un tout petit focus sur le centre du service national de Guadeloupe. Nous sommes 16 en Guadeloupe, 11 militaires, 5 personnels civils pour organiser et mettre en œuvre la JDC et pour gérer les dossiers d'archives des guadeloupéens qui ont servi sous les drapeaux.

Ma mission, avant de mettre en œuvre la JDC, est d'exploiter les données qui sont issues du recensement dans les 32 communes de Guadeloupe plus les 2 collectivités donc, je mets en œuvre et j'organise la JDC pour environ 7 000 jeunes par an sachant que ce chiffre est en augmentation, au moins pour les trois années à venir, dont environ 600 jeunes de Saint-Martin chaque année et une centaine de Saint-Barthélemy et donc bien sûr, je participe à la lutte contre l'illettrisme, vous l'avez compris. Pour cela, j'interviens, nous intervenons sur sept sites différents, à des fréquences différentes également en

fonction du bassin de population essentiellement et puis pourquoi sept sites, l'objectif est bien d'être au plus près des jeunes.

Vous avez sur cette diapositive le déroulement type de la Journée Défense et Citoyenneté : essentiellement trois modules d'animation à vocation défense. À partir d'avril 2016, on va insérer deux nouveaux modules en lieu et place du secourisme puisque le secourisme était devenu redondant avec ce qui se fait au sein de l'Éducation nationale et puis, il a un coût. Juste au niveau national, une classe d'âge, c'est 800 000 jeunes, le secourisme, c'est la sécurité civile, coût, 5 millions d'euros par an. Donc compte tenu du coût et de la redondance, en lieu et place de ce secourisme, notre Président de la République a souhaité donner un caractère un peu plus citoyen encore à la JDC et donc on va faire deux autres modules. Un module qui concerne le droit à la formation, donc l'accès à la formation, la rescolarisation, les aides à l'emploi etc. et puis, un qui concerne la sécurité routière puisque depuis le vote de la réforme du permis de conduire, on se rend compte que la mortalité et l'accidentologie chez les jeunes est de plus en plus forte.

Au cours de cette journée, comment je détecte les jeunes en difficulté ? Au milieu de cette journée, on fait passer des tests pendant une quarantaine de minutes qui sont des tests d'évaluation des acquis de la langue française. Alors ces tests, ce n'est pas le ministère de la Défense qui les a créés ni validés, c'est l'Éducation nationale. Nous, on est là pour les faire passer. Tous ces tests, ce sont des tests de compréhension, de lecture, de réflexion, de logique et, les jeunes donnent les réponses. C'est un film qui passe à l'écran et les jeunes ont un boîtier. Ils tapent 1, 2 ou 3 en fonction de la réponse qui leur semble la plus appropriée et à la fin, c'est la machine qui dit qui est en difficulté de lecture ou pas. Donc les tests ne sont pas contestables et ce n'est pas nous qui les avons créés. Je préfère le dire. Autre point important, à la fin de la journée, la remise du précieux sésame : le certificat individuel de participation à la JDC. Certificat d'autant plus important, puisque je pense que vous le savez, ce certificat, il est obligatoire lors d'inscription aux examens, aux concours, soumis au contrôle de l'autorité publique. Donc cela concerne le C.A.P., le B.E.P., le BAC., le permis de conduire, la fac, j'en passe et des meilleurs. Chaque jeune qui est détecté en difficulté de lecture, on ne le laisse pas repartir comme cela, évidemment. Chaque jeune est reçu individuellement par le chef de session, c'est-à-dire celui qui est responsable de la Journée Défense et Citoyenneté donc il me représente, afin que ce jeune, on puisse lui présenter toutes les différentes structures d'aide qui sont à sa disposition. Nous, notre rôle c'est un rôle de détection et d'information, pas plus. Et bien sûr, nous transmettons à l'Éducation nationale, et à chaque antenne de mission locale, la liste de tous ceux qui sont en DDL avec la fiche de renseignements très détaillée où il y a toutes les coordonnées, le niveau scolaire ou pas, bref, il y a tout ce qu'il faut pour le contacter.

Simplement pour ceux qui aiment les chiffres, pour compléter ce qui a été dit, puisque je pense que vous êtes tous curieux, le nombre de jeunes détectés en difficulté de lecture en 2015 est inférieur à 10% pour la centaine de Saint-Barthélemy, et supérieur à 44 % pour les 588 de Saint-Martin.

Intervention de Madame Corine PINEAU

Responsable du service Accueil Information Orientation

Je vous remercie de votre invitation à cette journée de réflexion. Je tâcherai de porter ma modeste contribution en évoquant succinctement les pratiques du service AIO dans ce domaine. Je ne suis pas spécialiste de l'illettrisme, je me garderai de faire de la théorie, en revanche je serai très pragmatique.

Dans un premier temps permettez-moi de présenter le service.

Qui sommes-nous ?

Un service a été créé en 2008 par la collectivité de Saint-Martin pour pallier le retrait de la mission locale de la Guadeloupe traduit par la fermeture de son antenne. Il a évolué en 2009 et est devenu le service AIO (Accueil, Information et Orientation) avec une ambition affichée de guichet unique et ce, dans le cadre d'une cité des métiers. Il a récupéré les principales attributions de l'ancienne antenne de la Mission Locale de Guadeloupe qui consistent à accompagner les jeunes dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de leur projet d'insertion professionnelle et sociale. En plus, à cette époque, compte tenu de la perspective de création d'une cité de métiers, depuis 2009, il a également pour particularité d'accueillir tous les publics, scolaires, non scolaires, adultes, jeunes.

Aujourd'hui, le service est composé de trois personnes, deux chargées d'accueil et un responsable de service faisant également fonction de conseillère en insertion.

Publics reçus

Sur ces dernières années les publics reçus se profilent conformément aux caractéristiques suivantes :

- Âge moyen 21 ans ;
- 75 % sont âgés de moins de 26 ans ;
- 51,2 % de niveau V ;
- 20 % de niveau IV et plus ;
- Une majorité de demandes portant sur l'emploi ;
- Des problèmes récurrents d'autonomie ;
- Des difficultés détectées sur l'utilisation des savoirs de base.

Trois quartiers prédominant dans la répartition des effectifs des contacts enregistrés :

- Quartier d'Orléans ;
- Concordia ;
- Sandy-Ground.

Notre contribution à la réflexion d'aujourd'hui vise à exposer les pratiques développées par le service AIO dans la lutte contre l'illettrisme. Dans ce cadre, il convient au préalable de préciser que notre activité nous confronte quotidiennement et sous diverses formes à la question de la maîtrise des savoirs de base.



Faut-il en déduire une problématique d'illettrisme ? La complexité du contexte socio-culturel, la singularité des situations observées et nos insuffisances d'outils et de méthodes nous obligent à la prudence.

Toutefois, nos contacts avec les publics et particulièrement les jeunes, qui en constituent la majorité, nous donnent l'occasion systématiquement d'apprécier les comportements, les attitudes des usagers du service qui pourraient nous interpeller quant à leurs rapports difficiles ou contraints avec l'écrit et la lecture :

- Remplir un dossier d'inscription ou de demande d'aide (continuité territoriale) ;
- Remplir les formalités relatives au statut de chômeur inscrit au Pôle emploi ou d'allocataires de la CAF ;
- Rédiger un courrier et /ou élaborer un CV ;
- Répondre aux exigences professionnelles des entreprises dont l'expérience de l'opération « Lend a Hand » offre de bonnes illustrations.

Nos entretiens avec les publics exposent des histoires de vie très instructives quant à cette problématique de l'illettrisme et à la nécessité d'interroger nos pratiques professionnelles. Il s'agirait ainsi d'adapter les outils utiles à la lutte contre l'illettrisme, notamment sur les volets de la détection et de l'accompagnement. Par ailleurs, des actions de sensibilisation des personnes concernées sont également nécessaires sur leur situation pour amorcer le changement.

La plupart des jeunes sont loin d'admettre leurs difficultés. Certains sont dans une totale ignorance de leur situation ou dans l'incapacité de la formuler. Certains sont dans le déni, d'autres dans l'indifférence ou voire affichent une certaine arrogance qui à leurs yeux devrait faire oublier leurs problèmes de connaissances de base. Le passage en classe supérieure, la réussite à l'examen sont évoqués comme des preuves de leur performance. La possession de biens matériels, le plus souvent issus d'activités illégales donne également des arguments pour masquer les difficultés.

Cependant, la conscience que nous avons de ces problèmes nous a conduit à rechercher des solutions pour prévenir leurs effets sur les parcours d'insertion. Cette ambition passait par la mise en place d'un travail partenarial pour bénéficier d'une part, d'un regard large sur la diversité des situations observées et d'autre part, des outils des partenaires pour mieux détecter et accompagner les publics concernés.

Nous ne disposons pas en propre au sein du service AIO des outils pour contribuer valablement à la lutte contre l'illettrisme. Par conséquent, notre action dans la lutte contre l'illettrisme se traduit dans le cadre d'un partenariat qui vise à élargir le champ d'action, notamment des opérations de détection des publics concernés par ces problématiques avec l'appui d'un centre de bilan.

Le Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences

La collectivité dans le cadre d'un marché public relatif à la réalisation de bilans de compétences bénéficiait de l'expertise d'un centre agréé : le CIBC de la Guadeloupe. Cet organisme est également centre-ressources dans la lutte contre l'illettrisme et à ce titre disposait des outils pour permettre de détecter les situations d'illettrisme en préconisant les orientations nécessaires.

Des méthodes traditionnelles ou généralistes étaient utilisées. Cependant, compte tenu des critiques formulées quant à la portée des outils et à leur adaptation au contexte saint-martinois, nous avons demandé au CIBC d'accepter de réfléchir sur des méthodes adaptées aux profils des jeunes, notamment à la problématique linguistique. Ainsi, une expérience avait été conduite par une des psychologues du CIBC qui consistait à réaliser les bilans à partir de supports en anglais pour répondre aux différentes objections qui prétendaient que les difficultés étaient soulevées par la langue française qui pour la plupart des jeunes visés était une seconde langue.

Les bilans ont conclu aux mêmes difficultés pour la majorité des jeunes :

- Les niveaux réels sont souvent très en deçà de la réalité ;
- Les difficultés de compréhension des consignes sont liées à la lecture.

Des raisons administratives et budgétaires n'ont pas permis de renouveler cette convention. La performance de nos actions en souffre. La perspective de la mise en place d'une mission locale laisse entrevoir la possibilité de résorber cette carence par la mise en place de nouveaux outils.

Le centre du service national

Dans le cadre de la Journée Défense et Citoyenneté, la collectivité entretient depuis plusieurs années une collaboration non contractualisée avec le centre du service national. Le service AIO accompagne par un appui logistique, l'organisation de ces journées. Elles prévoient grâce à un module de repérage la détection des jeunes confrontés à l'illettrisme. À l'issue de ce repérage, le service AIO reçoit les jeunes concernés dans la foulée, sur site. Cette disposition permet une prise en charge instantanée des jeunes sans risquer la rupture de la procédure. En effet, signalons que c'est une démarche volontaire et le jeune peut accepter ou refuser l'accompagnement.

Pour illustrer ces propos deux exemples : j'ai reçu une jeune fille titulaire d'un CAP cuisine, âgée de 19 ans. Lors de l'entretien elle m'a avoué : « Madame je sais, j'ai appris à lire et écrire mais ce n'est pas resté dans ma tête ». C'est bien la première fois en quelques années de pratique qu'un jeune annonçait clairement ses difficultés de lecture et d'écriture. Elle est actuellement au RSMA et elle bénéficie d'un suivi avec des professeurs qui interviennent au camp.

J'ai reçu également un jeune homme qui a refusé l'accompagnement qu'on lui proposait car m'a-t-il dit « Madame, je viens te voir mais quand tu me vois tu penses que j'ai besoin de quelque chose ? Regarde ma montre, regarde-moi... ».

Le Régiment du Service Militaire Adapté

Une convention intitulée « Objectif 100 » lie la collectivité et le RSMA dont l'objet est la prise en charge annuelle de 100 jeunes saint-martinois par ce dernier dans le cadre de son offre de formation. L'intégration de ce dispositif est conditionnée par des tests de sélection. Généralement, ils sont de niveau CE2 et éprouvent les connaissances sur les savoirs de base (addition, écrire en chiffres ou en lettres et une compréhension de texte).

Sur 150 dossiers constitués 93 jeunes ont pu intégrer le dispositif du RSMA. Au moins 38 % des jeunes éprouvent d'importantes difficultés pour réaliser les exercices. Par ailleurs, de nombreux jeunes sont titulaires d'un diplôme mais ne réussissent pas les tests.

Les moyens d'actions

Les situations d'illettrisme constituent indiscutablement des réalités de nos pratiques professionnelles. En revanche, nous devons admettre les limites de nos actions, faute d'outils de repérage, en dehors des partenariats évoqués précédemment. L'observation des situations d'illettrisme se fait au quotidien au cours des accueils journaliers et le bénéfice d'une relation presque intimiste offerte par les entretiens individuels permet une meilleure expression ou détection des difficultés. Cependant, ce travail doit disposer des moyens de sa réalisation.

Le service AIO a été prescripteur, en son temps de formation sur les compétences clés. Ces actions relevaient des attributions de la DIECCTE et constituaient la principale réponse pour soutenir les

démarches d'accompagnement des publics repérés. L'expérience a montré un niveau d'absentéisme important lié à la carence de rémunération.

Détecter la problématique de l'illettrisme sans offrir des perspectives de solutions constitue un frein considérable, voire une frustration, dans les pratiques que nous mettons en œuvre.

Les perspectives

Compte tenu des constats formulés précédemment et du contexte saint-martinois, il nous semble impératif pour l'efficacité d'initiatives en faveur de la lutte contre l'illettrisme de poursuivre les objectifs suivants :

1 - La mise en place d'une boîte à outils pour le repérage ou la détection des situations d'illettrisme. Un partage des méthodes et des pratiques en la matière semble impératif pour construire des plans d'actions adéquats.

2 - Il convient de réfléchir à la mise en place d'actions permanentes de lutte contre l'illettrisme avec des méthodes réellement individualisées et adaptées au profil des individus.

3 - Il semble utile de repenser les méthodes d'apprentissage pour alimenter l'intérêt et la motivation des personnes. En conséquence, il faudrait concevoir autrement le contenu pédagogique de la formation professionnelle. Ces actions doivent être axées sur le potentiel de l'individu afin de s'appuyer sur ses centres d'intérêt pour lui enseigner ou réapprendre les savoirs de base. Ailleurs, des expériences concluantes ont été conduites autour de recettes de cuisine.

4 - Il faut mettre en place un véritable accompagnement psychosocial en soutien aux démarches pédagogiques. Il s'agira de mieux maîtriser l'environnement des individus pour trouver les leviers d'accompagnement (Certains font preuve de beaucoup de talents avec certains outils, les scooters, les téléphones portables...).

5 - Le travail en réseau doit être renforcé et dans ce sens une véritable passerelle doit être posée pour entreprendre un travail plus performant avec l'Éducation nationale et les organismes de formation pour valoriser les retours d'expérience. Que savons-nous des problèmes d'illettrisme dans nos cadres d'activités et comment pouvons-nous agir pour prévenir ou corriger nos méthodes d'intervention auprès des publics ? Les missions locales sont légalement engagées dans la prévention du décrochage scolaire aux côtés de l'Éducation nationale. Dans la perspective de la transformation du service AIO en mission locale on pourrait dans le même état d'esprit, conforter le partenariat en faveur de la lutte contre l'illettrisme.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Monsieur Thierry GOMBS

Directeur Général Adjoint du Pôle Développement Humain de la collectivité de Saint-Martin

Avec une population scolaire de 10.000 personnes, alliant à la fois anglophones, francophones, créolophones, hispanophones et bien d'autres phones, enseigner à Saint-Martin est un challenge et la collectivité, avec ses moyens, met tout en œuvre pour la réussite des élèves.

En 2009, l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme et la Région Guadeloupe ont réalisé l'enquête IVQ – Information Vie Quotidienne sur la Guadeloupe « continentale » et en tenant compte des chiffres du service national sur Saint-Martin (JAPD/JDC).

Ce n'est que depuis la loi du 5 mars 2014, que les régions et donc la collectivité de Saint-Martin, héritent de la compétence en matière d'illettrisme, qui prévoit le financement et la mise en place d'actions de prévention et d'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences. À ce jour, les moyens financiers allant avec cette compétence ne sont pas identifiés.

En 2013, l'État a mis en place les Compétences Clés, un marché de un an a été attribué à un centre de formation sur place et le service AIO a été mandaté comme prescripteur. Ce marché n'a pas été reconduit mais la difficulté des Compétences Clés est la non rémunération des stagiaires, comme c'est le cas des stagiaires de la formation professionnelle du Programme Territorial de Formation.

Pour les salariés, les organismes paritaires financent les formations en direction du personnel, soit au travers du Compte Personnel de Formation ou du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels. La COM avec le CNFPT a amorcé un travail avec le personnel en matière d'illettrisme.

Notre territoire souffre de manque de données et la Présidente en est consciente. Le Pôle Développement Humain que j'ai le privilège d'animer, et qui englobe l'éducation, l'emploi, l'apprentissage, la formation professionnelle, la jeunesse, le sport, la culture, la vie associative, le service AIO, la médiathèque ainsi que les centres culturels, a déjà pris des contacts avec l'INSEE et l'ANLCI pour qu'une enquête de type IVQ soit enfin menée sur Saint-Martin.

J'appelle la participation des services de l'État (le droit commun) au financement d'une telle étude aux côtés de la COM de Saint-Martin.

Les résultats de cette étude permettront d'éclairer la prise de décision quant aux formations les mieux adaptées à mettre en place dans le cadre du Programme Territorial de Formation.

Les collectivités ont besoin du partenariat fort avec l'État et/ou avec l'Europe pour mener à bien ces politiques en matière de prévention des exclusions et, ensemble chacun dans son domaine d'actions respectif contribuera de manière coordonnée et permettra une efficacité des actions et une bonne utilisation des moyens.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à partager l'analyse de la collectivité de Saint-Barthélemy.



Intervention de Madame Micheline JACQUES

Représentante de la collectivité d'outre-mer de Saint-Barthélemy

Je vous remercie d'avoir invité la collectivité de Saint-Barthélemy que j'ai l'honneur de représenter aujourd'hui.

Les récents événements tragiques qui nous ont ébranlés ont montré à quel point nous avons su faire preuve de solidarité et de fraternité. Ils nous rappellent aussi notre lourde responsabilité à former les citoyens qui feront l'avenir de notre pays et son rayonnement à travers le monde. Lutter contre l'illettrisme, c'est lutter contre un sentiment d'indifférence, d'injustice, une grande souffrance souvent tenue cachée. La collectivité de Saint-Barthélemy ne ménage pas ses efforts pour offrir aux élèves et aux enseignants les conditions de travail optimales de la maternelle au collège.

La problématique de l'illettrisme à Saint-Barthélemy n'est pas la même qu'ici.

Cela s'explique par un public différent :

- 82 % d'origine française ;
- 13 % d'origine portugaise ;
- 5 % autre (hispanophone, anglophone, créolophone).

Nous constatons que 98,5 % des élèves maîtrisent la langue française, or 22,5 % sont en difficulté scolaire et répartis comme suit :

- CP : 23,4 % ;
- CE1 : 26,6 % ;
- CE2 : 23,4 % ;
- CM1 : 18,3 % ;
- CM2 : 8,3 %.

Les causes des difficultés rencontrées sont :

- Problèmes de « dys » diagnostiqués : 18,3 % essentiellement au cycle III ;
- Problèmes cognitifs importants faisant l'objet d'investigation : 3,3 % ;
- Problèmes personnels qui occultent les apprentissages : 6,7 % ;
- Milieu familial non francophone : 38 % ;
- Troubles de l'attention : 15 %.

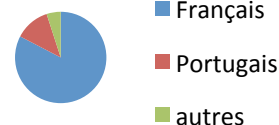
Il est à noter que pour 18 % des cas, il est difficile de poser un diagnostic.

Dès la maternelle, les familles sont alertées concernant des troubles du langage notamment.

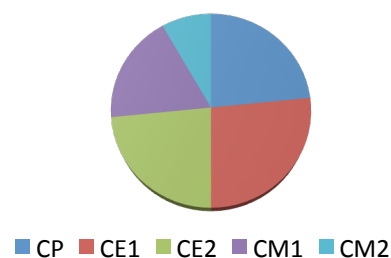
La petite taille de l'île fait que nous ne disposons pas sur place de professionnels tels que des ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, neuropsychologues. Il y a une seule orthophoniste qui



public scolaire



Répartition par niveau de classe



est débordée. Il est difficile d'avoir un rendez-vous pour un bilan et de nombreux enfants ne peuvent bénéficier d'un suivi par manque de place.

Les familles, perturbées par les difficultés scolaires de leur enfant, doivent faire face à un nouveau challenge qu'est la recherche du diagnostic. Ils doivent partir ailleurs pour un simple bilan avec les coûts qui s'imposent.

La collectivité a signé une convention avec le SESSAD qui prend en charge les cas les plus complexes et reconnus par la MDPH. Seules 10 places sont allouées à Saint-Barthélemy. Une psychologue et une éducatrice spécialisée ont été recrutées sur place.

Le CMP dispose sur place d'une infirmière psychologue qui reçoit les familles, elle est très sollicitée et il faut attendre environ un à deux mois pour obtenir un rendez-vous.

Par ailleurs, nous mettons à disposition du SESSAD et du CMP les locaux de la PMI pour les consultations ou les réunions de suivi.

De plus, nous participons activement au festival du livre, les élèves travaillent autour d'œuvres ayant pour finalité la rencontre avec les auteurs. Un concours de nouvelles est également organisé.

Enfin, je tiens à rendre hommage et exprimer mon profond respect pour le travail et le courage de mes collègues de Saint-Martin. Étant enseignante, je mesure chaque jour la difficulté et la complexité de leur tâche quotidienne. Notre public est certes différent, mais c'est une richesse et nous devons développer les échanges entre les deux îles. Nous participons aux différentes rencontres sportives, deux classes de CE2 échangent avec leurs homologues de Saint-Martin depuis deux ans. Ce projet est très motivant et encourageant.

Derrière cette image « bling bling » attribuée à notre île, il y a de réels besoins afin d'atteindre les objectifs fixés par le ministère. Aussi, je profite de cette occasion pour vous solliciter, Monsieur Le recteur afin de renforcer notre RASED.

Merci de votre attention.

ILLETTRISME ET EMPLOI

Trois acteurs :

- 1 - Les partenaires sociaux ;
- 2 - Le législateur ;
- 3 - Le juge judiciaire.

1 - LES PARTENAIRES SOCIAUX

Deux modalités d'action :

1^{ère} modalité :

Conclusion d'un accord national interprofessionnel (ANI), pouvant être transposé dans une loi.

La loi du 4 mai 2004 transpose dans le code du travail l'accord national interprofessionnel sur la formation professionnelle du 20 septembre 2003, article L 6321-1 : obligation d'assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail et veiller au maintien de leur capacité à occuper un emploi au regard notamment de l'évolution de l'emploi, des nouvelles technologies et des organisations.

ANI du 7 janvier 2009 loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie qui vise à permettre d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences qui développent le socle commun et favorisent l'évolution.

2^{nde} modalité :

Les organismes collecteurs paritaires agréés (OPCA) chargés de collecter la taxe de la formation professionnelle due par les employeurs. Les OPCA sont gérés par les partenaires sociaux.

Les premiers secteurs d'activité qui ont réagi sont ceux qui concentrent une forte main-d'œuvre peu qualifiée : propreté, industrie agro-alimentaire.

Les OPCA des secteurs de la propreté, de l'agro-alimentaire, de l'intérim ont conclu des accords-cadres avec l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI).

Le centre national de la fonction publique territoriale a conclu un accord avec l'ANLCI en 2004.

2 – LE LÉGISLATEUR : OBLIGATIONS DES EMPLOYEURS

Contexte

Augmentation de la part de l'écrit dans la transmission des consignes.

Démarche de certification de la qualité ou le développement de la sécurité : rôle essentiel de l'écrit pour l'autocontrôle, les consignes de sécurité, les notices d'utilisation des machines.



2.1. Les textes en matière de formation professionnelle

Article L6321-1

L'employeur assure l'adaptation des salariés à leur poste de travail.

Il veille au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations.

Il peut proposer des formations qui participent au développement des compétences, ainsi qu'à la lutte contre l'illettrisme.

Les actions de formation mises en œuvre à ces fins sont prévues, le cas échéant, par le plan de formation mentionné au 1° de l'article L6312-1.

Article L6324-1

Les périodes de professionnalisation ont pour objet de favoriser, par des actions de formation, le maintien dans l'emploi de salariés en contrat à durée indéterminée.

Décret n° 2015-172 du 13 février 2015 qui précise le socle de connaissances et de compétences professionnelles utiles, entre autres, à l'insertion professionnelle et a introduit des nouvelles dispositions dans le code du travail.

Art. D. 6113-1.

Le socle de connaissances et de compétences mentionné aux articles L. 6121-2, L. 6324-1 et L. 6323-6 est constitué de l'ensemble des connaissances et des compétences qu'il est utile pour un individu de maîtriser afin de favoriser son accès à la formation professionnelle et son insertion professionnelle. Ce socle doit être apprécié dans un contexte professionnel. Ces connaissances et compétences sont également utiles à la vie sociale, civique et culturelle de l'individu.

Art. D. 6113-2.-I.

Le socle de connaissances et de compétences professionnelles comprend :

- 1° La communication en français ;
- 2° L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique ;
- 3° L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique ;
- 4° L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe ;
- 5° L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel ;
- 6° La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie ;
- 7° La maîtrise des gestes et postures et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

2.2. - Les textes en matière de santé et sécurité au travail

Article L4121-1

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- Des actions de prévention des risques professionnels ;
- Des actions d'information et de formation ;
- La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et

tendre à l'amélioration des situations existantes.

Article L4141-1

L'employeur organise et dispense une information des travailleurs sur les risques pour la santé et la sécurité et les mesures prises pour y remédier.

Il organise et dispense également une information des travailleurs sur les risques que peuvent faire peser sur la santé publique ou l'environnement les produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement ainsi que sur les mesures prises pour y remédier.

Article L4141-2

L'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité au bénéfice :

- Des travailleurs qu'il embauche ;
- Des travailleurs qui changent de poste de travail ou de technique ;
- Des salariés temporaires, à l'exception de ceux auxquels il est fait appel en vue de l'exécution de travaux urgents nécessités par des mesures de sécurité et déjà dotés de la qualification nécessaire à cette intervention ;
- À la demande du médecin du travail, des travailleurs qui reprennent leur activité après un arrêt de travail d'une durée d'au moins vingt et un jours.

Cette formation est répétée périodiquement dans des conditions déterminées par voie réglementaire ou par convention ou accord collectif de travail.

Article R4141-2

L'employeur informe les travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité d'une manière compréhensible pour chacun. Cette information ainsi que la formation à la sécurité sont dispensées lors de l'embauche et chaque fois que nécessaire.

Article R4141-5

La formation dispensée tient compte de la qualification, de l'expérience professionnelle et de la langue, parlée ou lue, du travailleur appelé à en bénéficier.

Le temps consacré à la formation et à l'information, mentionnées à l'article R. 4141-2, est considéré comme temps de travail. La formation et l'information en question se déroulent pendant l'horaire normal de travail.

Une contrepartie, l'obligation pour le travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail.

Article L4122-1.

Conformément aux instructions qui lui sont données par l'employeur, dans les conditions prévues au règlement intérieur pour les entreprises tenues d'en élaborer un, il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail.

Les instructions de l'employeur précisent, en particulier lorsque la nature des risques le justifie, les conditions d'utilisation des équipements de travail, des moyens de protection, des substances et préparations dangereuses. Elles sont adaptées à la nature des tâches à accomplir.

Les dispositions du premier alinéa sont sans incidence sur le principe de la responsabilité de l'employeur.

3 – LE JUGE JUDICIAIRE

La jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de cassation

3.1. - Arrêt du 2 mars 2010

Faits : Quatre garçons de cuisine employés par la société de la Tour Lafayette depuis 1980, 1977, 1994 et 1985, ont saisi en 2005 la juridiction prud'homale de demandes, notamment de dommages-intérêts pour absence de formation professionnelle et d'évolution de carrière.

Décision : Le fait que les salariés n'avaient bénéficié d'aucune formation professionnelle continue pendant toute la durée de leur emploi dans l'entreprise établit un manquement de l'employeur à son obligation de veiller au maintien de leur capacité à occuper un emploi, entraînant pour les intéressés un préjudice qu'il appartient au juge d'évaluer.

3.2. - Arrêt du 5 juin 2013

Faits : Un opérateur, engagé en 1990 dans une société relevant de la métallurgie, a refusé une modification de son contrat de travail portant sur la diminution de son salaire horaire et la suppression d'une prime dite de 5/8. Il a été licencié pour motif économique le 2 avril 2007. Il a saisi la juridiction prud'homale de diverses demandes dont l'une en paiement de dommages et intérêts, notamment pour violation de l'obligation de formation.

Les arguments de l'employeur, repris par le juge sont les suivants :

1^{er} argument : le salarié a été recruté sans compétence ni expérience au poste d'opérateur de lignes auquel il a été formé par l'employeur.

2nd argument : son expérience lui permet désormais de prétendre à des postes similaires dans l'industrie mécanique.

3^{ème} argument : son poste de travail n'a connu depuis son embauche aucune évolution particulière nécessitant une formation d'adaptation.

4^{ème} argument : il appartenait au salarié par ailleurs de demander à bénéficier d'un congé individuel de formation ou du droit individuel de formation.

Décision :

Vu l'article L. 6321-1 du code du travail :

Attendu que selon ce texte, l'employeur assure l'adaptation des salariés à leur poste de travail et veille au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations, qu'en statuant ainsi, par des motifs inopérants tirés de l'adaptation au poste de travail ou de l'utilisation des congés ou droits individuels de formation, alors qu'elle constatait qu'en seize ans d'exécution du contrat de travail l'employeur n'avait fait bénéficier le salarié, dans le cadre du plan de formation de l'entreprise, d'aucune formation permettant de maintenir sa capacité à occuper un emploi au regard de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations, la Cour d'appel a violé le texte susvisé.

3.3. - Arrêt du 18 juin 2014

Sur le moyen unique :

Vu l'article L. 6321-1 du code du travail dans sa rédaction alors applicable :

Faits : Attendu, selon l'arrêt attaqué rendu sur renvoi après cassation (Soc. 28 septembre 2011, n° 09-43.339) que cinq salariés, engagés en qualité de préparateur véhicules neufs et d'occasion par la société « Com'neuf » à compter respectivement en 1994, en 2002, en 2000, en 2004 jusqu'au 1er octobre 2006, ont saisi la juridiction prud'homale de demandes notamment de dommages-intérêts au titre du manquement de l'employeur à son obligation de formation.

Attendu que pour rejeter les demandes des salariés au titre de l'obligation de l'employeur de veiller au maintien de leur capacité à occuper un emploi, l'arrêt retient que les salariés n'avaient émis aucune demande de formation au cours de l'exécution de leur contrat de travail.

Décision : Qu'en statuant ainsi alors que l'obligation de veiller au maintien de la capacité des salariés à occuper un emploi relève de l'initiative de l'employeur, la Cour d'appel a violé le texte susvisé.

L'obligation de formation est une obligation légale incombant à l'employeur et le fait que les salariés n'aient bénéficié d'aucune formation professionnelle pendant toute la durée de leur emploi suffit à établir un manquement de l'employeur à son obligation de veiller au maintien de leur capacité à occuper un emploi, entraînant pour les intéressés un préjudice qu'il appartient au juge d'évaluer, la Cour d'appel a violé l'article L. 6321-1 du code du travail.

PRÉSENTATION DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

À Saint-Martin, trois grands bassins sont classés en éducation prioritaire :

- **Sandy-Ground est en Réseau Éducation Prioritaire**

- 40 % d'anglophones ;
- 28 % d'hispanophones ;
- 32 % de créolophones et francophones.

- **Marigot est en Réseau Éducation Prioritaire**

- 28 % d'anglophones ;
- 20 % d'hispanophones.

- **Quartier d'Orléans est en Réseau Éducation Prioritaire +**

- 80 % d'anglophones ;
- 20 % d'hispanophones, de créolophones et francophones.



Pour l'essentiel des élèves le français n'est que la langue de scolarisation. Un sondage mené en 2012/2013 laissait apparaître que seuls 8 % des élèves de 6^{ème} parlaient le français à la maison. 36,6 % de ces mêmes élèves avaient un retard d'un an et plus et cumulaient de grandes difficultés en lecture. Un autre constat inquiétant était le fait qu'ils ne maîtrisaient pas non plus la lecture dans leur langue d'origine. Des prises en charge spécifiques sont donc indispensables.

- **Le bassin de Grand-Case est sorti du Réseau Éducation Prioritaire**

- 35 % d'hispanophones ;
- 33 % d'anglophones.

L'École a intégré les priorités nationales de l'Éducation Prioritaire :

1. **Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun.**
2. **Conforter une école bienveillante et exigeante.**
3. **Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire.**

L'apprentissage des langages est la priorité des priorités avec des actions mises en œuvre dès la maternelle :

- Nomme-moi à Quartier d'Orléans ;
- Le développement du langage oral par le biais des outils numérique à Sandy-Ground ;

- Le chant choral à Sandy-Ground, Grand-Case et Quartier d'Orléans ;
- Projet radio à Quartier d'Orléans ;
- Educa-games à Quartier d'Orléans ;
- Le Spelling-Bee à Sandy-Ground ;
- Les ateliers de structuration de la langue à Cul de Sac ;
- Le journal scolaire et les activités théâtre à Marigot et Quartier d'Orléans, etc.

Liste non exhaustive et autant d'occasions d'améliorer le lexique et l'acquisition des structures syntaxiques sans oublier l'estime de soi chez nos jeunes.

Des réponses institutionnelles avec la réforme des programmes et des cycles :

- Un nouveau socle commun dans lequel l'élève est considéré dans sa globalité et en tant qu'individu dans un collectif ;
- Le cours élémentaire 2^{ème} année, CE2, intégrant le cycle 2 ce qui permettra l'apprentissage de la lecture sur 3 ans au lieu de 2 ;
- Le dispositif « Plus de maîtres que de classes » qui dans le Réseau Éducation Prioritaire + permet d'avoir un enseignant supplémentaire dans les écoles ;
- Les nouveaux programmes de la maternelle mettant une focale sur les spécificités de l'école maternelle : la place du langage, le rôle du jeu, l'importance des activités physiques et artistiques...
- Les très petites sections, pour l'instant trop peu nombreuses, scolarisent les moins de 3 ans issus des milieux les moins favorisés avec toujours pour objectif de développer les compétences langagières.

Les programmes :

« L'école maternelle a une place fondamentale comme première étape pour garantir la réussite de tous les élèves. Ce temps de scolarité, bien que non obligatoire, établit les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages des élèves pour l'ensemble de leur scolarité. »

« Les élèves qui entrent pour la première fois à l'école maternelle possèdent déjà des savoir-faire, des connaissances et des représentations du monde ; dans leurs familles et dans les divers lieux d'accueil qu'ils ont fréquentés, ils ont développé des habitudes, réalisé des expériences et des apprentissages que l'école prend en compte. »

Malheureusement, dans de trop nombreux exemples ce n'est pas le cas. Trop peu de parents, et surtout les parents jeunes, ont été sensibilisés aux compétences développées à travers les activités du quotidien :

- Les histoires racontées et ce, quelle que soit la langue (jouent un rôle essentiel dans l'acquisition de lexique et la structuration de la langue) ;
- L'éveil de la conscience phonologique par l'hétéro-correction (confusion ze/je ; se/che...) ;
- Les jeux en famille (même avec la tablette si ils sont choisis et faits avec...) pour la motricité, la latéralisation, la curiosité...
- L'apprentissage de la frustration, de la patience...
- L'esprit logique et chronologique (avant, après, à côté de...).

Autant de prérequis nécessaires à une scolarité réussie qui sont souvent absents et par conséquent qui engendrent des difficultés difficilement résorbées par une école constituée de 20 % de jeunes enseignants (néo-titulaires), sur un territoire où le turn-over des équipes pédagogiques est de 50 % sur 5 ans.

Ce qui démontre l'importance des actions impulsées en faveur de la parentalité et l'intérêt vital de miser sur le développement de structures pédagogiques (école des parents proposée par le CLSPD, forum et club des parents, CASNAV...), et des partenariats.

Intervention de Monsieur Olivier BEAUFOUR

Coordonnateur du Programme de Réussite Educative (P.R.E.)

Le Programme de Réussite Éducative est un dispositif national, né de la loi de programmation pour la cohésion sociale en 2005.

Dans le contexte de la politique de la ville, nous avons vocation à :

- Structurer et renforcer le partenariat avec l'École ;
- Piloter le volet éducatif du contrat de ville.

L'objectif majeur est de réduire les écarts de réussite scolaire à l'échelle des quartiers. Le P.R.E. accompagne donc les enfants et jeunes en situation de fragilité scolaire mais aussi éducative, psychologique, sanitaire issus des quartiers prioritaires de la ville.

Il est géré par le CGET et l'Acse qui lui attribuent des fonds et est porté puis mis en œuvre ici à Saint-Martin par l'Éducation nationale. Chaque année, nous accompagnons plus de 150 enfants et jeunes sur ce territoire. Les actions visent à surmonter ou atténuer les obstacles sociaux, familiaux, ou autres qui s'opposent à la réussite scolaire et éducative des jeunes.

Concernant l'illettrisme, comme nous avons pu le constater, ses causes et ses conséquences sont multiples. En effet, plusieurs facteurs influent en même temps car si quelques fois l'étiologie est biologique, elle est le plus souvent sociale, et dans ce domaine, multiple. Très souvent, les situations repérées accumulent les facteurs défavorisants, ce qui nous oblige à trouver des réponses pour chacun d'entre eux. Les profils des lecteurs en difficulté sont donc nombreux : chaque non-lecteur a un profil particulier qui correspond à ses capacités, ses compétences, son histoire, son environnement, sa famille, ses ressentis. C'est pourquoi le P.R.E. s'attache à l'individualisation des parcours.

Au P.R.E., tout d'abord, nous repérons les jeunes en difficulté mais aussi et surtout les facteurs défavorisants et les facteurs de réussite : les facteurs endogènes comme la motivation du jeune, l'estime de soi, les stratégies et les facteurs exogènes comme le milieu socio-économique, le cadre scolaire, la cellule familiale.

Le P.R.E. de Saint-Martin a une triple approche de l'illettrisme :

- 1) Une approche globale.
- 2) Une approche transversale.
- 3) Une approche territoriale.

1) Globale car nous incluons de manière « élargie » les jeunes en situation de non-lecture, donc en échec scolaire, voire en grande difficulté scolaire : en situation de handicap et/ou issus de familles qui ne maîtrisent pas la langue française (orale et écrite) / l'allophonie scolaire / l'allophonie sociétale.

Pour ce qui est de la maîtrise de la langue française, nous considérons que si le multilinguisme complique les apprentissages, il est surtout un levier qui crée du lien social, lequel donne du sens à la



communication écrite. Et comme le rappelait le Président de la République lors de l'ouverture du sommet de l'OIF à Dakar en décembre 2014 : « *Le multilinguisme (dans de cas de la francophonie) [peut aussi être] au service de la langue française* ».

2) Une approche transversale car si on accepte l'idée que les facteurs défavorisants proviennent de domaines différents alors, la réponse ne peut pas être que scolaire, mais bien pluridisciplinaire. Le P.R.E. n'apporte pas une réponse aux difficultés mais des réponses.

Donc, concrètement, sur le terrain, cela se traduit par : des parcours individualisés, pluridisciplinaires.

Un jeune non-lecteur qui bénéficie d'un parcours du P.R.E. pourra se voir proposer d'intégrer un groupe de soutien scolaire spécifique, mais il bénéficiera aussi de séance d'orthophonie, d'un suivi psychologique, et ses parents seront accompagnés, intégrés dans des groupes de parole, voire aidés dans les activités périscolaires, etc... Durant son parcours, un jeune peut ainsi bénéficier d'au moins cinq accompagnements spécifiques personnalisés.

Nous avons vocation de compléter l'existant, les actions de droit commun, nullement de s'en substituer.

Un autre jeune non-lecteur par exemple pourra intégrer un dispositif de structuration de sa langue maternelle, un atelier de théâtre, des actions visant le réinvestissement social de la langue orale et écrite.

Ces domaines d'actions dédiés aux non-lecteurs sont mis en cohérence par notre cadre réglementaire qui a défini des axes prioritaires et sont régulièrement évalués à partir d'indicateurs adaptés à chaque situation.

3) Une approche territoriale car le territoire est le cadre, l'espace, le lieu où confluent les domaines d'actions précitées.

D'ailleurs la politique de la ville et l'Éducation nationale ont travaillé ensemble pour rendre cohérent la territorialisation de leurs actions.

L'objectif, vous le connaissez, à la vue de la malheureuse corrélation entre niveaux scolaires et niveaux de vie, les inégalités sociales se sont creusées et c'est bien dans cette lutte contre les inégalités que nous nous inscrivons tous aujourd'hui.

En parallèle des 150 jeunes pris en charge, les actions mises en œuvre par le service de l'éducation en faveur de la LCI a permis par exemple l'année dernière la prise en charge de 180 élèves non lecteurs (soit 320). On ne va pas s'enorgueillir de ce résultat quantitatif non seulement parce que chaque situation est un défi à relever sur le moyen voire long terme et parce qu'au regard des besoins nous devrions faire encore mieux et plus.

S'agissant des outils et méthodes d'apprentissage, je souligne les recommandations des États généraux du multilinguisme en outre-mer qui se sont tenus à Cayenne et qui réaffirment la nécessité d'équiper les langues de ces territoires avec des ouvrages de références (dictionnaires bilingues de Guyane). Le PRE y contribuera.

Enfin, nous considérons que les compétences en lecture pour qu'un citoyen réussisse dans sa vie quotidienne forment une réelle « culture de la lecture », ce que les anglophones appellent la « literacy » ou « reading literacy », c'est ce vers quoi nous nous dirigeons.

Voici donc comment le P.R.E. traite l'illettrisme à Saint-Martin.

Nos ambitions doivent être à la mesure des besoins identifiés.

RESTITUTION DES ATELIERS DE RÉFLEXION

▪ ATELIER 1

« *La grande difficulté devant la lecture à l'entrée dans la voie professionnelle : constats et stratégies d'action* ».

▪ ATELIER 2

« Prévenir l'illettrisme au cycle 3 : enseigner la compréhension en lecture, enjeux et stratégies pédagogiques ».

▪ ATELIER 3

« Prévenir l'illettrisme dès la petite enfance : comment dès 2 ans mettre en place les compétences qui construiront un apprentissage réussi de l'écrit ».

▪ ATELIER 4

« Illettrisme et formation professionnelle ».

▪ ATELIER 5

« La coéducation au service de la lutte contre l'illettrisme ».

ATELIER DE RÉFLEXION N° 1

Animatrice : Madame Jacqueline VIDOCIN, IEN-ET de Lettres-Histoire.



« La grande difficulté devant la lecture à l'entrée dans la voie professionnelle : constats et stratégies d'action ».

Rapporteuses : Mmes Patricia LAQUITAINE, coordinatrice MLDS et Dominique LOUISY, PLP Lettres-HG.

PROBLÉMATIQUE : Comment répondre aux besoins des jeunes qui effectuent leur scolarité dans le système français, sans jamais être à l'aise dans la langue française ?

Constats	Explications	Propositions
<p>L'environnement propice à favoriser le goût de la lecture n'est pas suffisamment développé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté de certains parents à se mobiliser pour la scolarité de leurs enfants. • Un parent qui a eu lui-même des difficultés à l'école aura du mal à suivre son enfant. • Trop de numérique lié au jeu, au divertissement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Remettre au goût du jour les cours du soir. • Aider à la parentalité (école des parents)
<p>De nombreux élèves ne maîtrisent ni l'anglais ni le français</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire la différence entre illettrisme et non-maîtrise de la langue française. • Des jeunes échouent à la maîtrise du français et réussissent néanmoins un parcours dans un autre système. • L'anglais n'est pas structuré à l'entrée en maternelle mais occulté, sauf pour les enfants éduqués au sein des communautés religieuses. • L'anglais reste pour beaucoup une langue orale, le passage à l'écrit est souvent problématique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer aussi des tests en anglais. • Mettre l'accent sur les compétences réelles de l'élève plutôt que sur le français. • Mettre en place un enseignement bilingue dès la petite section de maternelle. • Voir ce qui se fait du côté hollandais pour l'apprentissage des langues (1 enseignant spécifique par langue).
<p>Le lycée professionnel est en bout de course, les enseignants doivent limiter les dégâts et proposent aux élèves un accompagnement pour se présenter à l'examen.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il est difficile de tout reprendre à la base. 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'orientation choisie. • Réaliser des activités avec des groupes à effectifs réduits. • Utiliser les moyens de l'institution : <ul style="list-style-type: none"> ○ Aide individualisée ○ Accompagnement personnalisé

Constats	Explications	Propositions
<p>Parler plusieurs langues est une richesse et doit être encouragé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une langue s'apprend de manière active, en situation concrète. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place la différenciation pédagogique. • Donner à l'élève un bagage lexical qui lui permette de rentrer dans la langue, et ensuite passer à l'action, à la structuration. • Favoriser la culture du projet qui mobilise davantage les élèves. • Travailler le théâtre pour améliorer l'expression orale.
<p>Le français est beaucoup plus parlé qu'avant, mais les médias restent encore majoritairement en anglais.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accès plus facile des médias en anglais. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre le numérique éducatif à disposition des élèves au sein des établissements afin de favoriser leur autonomie face à l'apprentissage de la langue. • Équiper les établissements de vidéoprojecteurs pour un travail plus efficace grâce aux images, vidéos.

ATELIER DE RÉFLEXION N° 2

Animatrices : Mesdames Géraldine CAMY, IA-IPR de Lettres et Marie-Joselyne ARNELL, conseillère pédagogique de la circonscription des îles du Nord.



« Prévenir l'illettrisme au cycle 3 : enseigner la compréhension en lecture, enjeux et stratégies pédagogiques ».

Rapporteure : Madame Valérie SIOBUD, conseillère pédagogique de la circonscription.

PREMIÈRE PARTIE

Interventions : Mutualisation d'expériences vécues qui peuvent être des leviers pour l'enseignement de la compréhension.

➤ **Madame Sylvie ERIN, PE CM2 à l'école Emile CHOISY :**

Elle fait le constat suivant : lorsqu'il s'agit de prélever des informations dans un texte, ses élèves n'ont pas beaucoup de difficulté. Par contre, lorsqu'il s'agit de dessiner à partir d'un texte de trois lignes, ils en sont incapables (c'est une réelle difficulté pour les élèves). Proposition d'établir des évaluations de ce type pour mieux cerner la difficulté des élèves en lecture compréhension :

- ceux qui rencontrent des difficultés devant la combinatoire ;
- ceux qui présentent des difficultés de façon globale qui les pénalisent partout.

Ne pas développer des stratégies de prélèvement qui sont en fait des stratégies de contournement de la compréhension.

➤ **Présentation d'un projet « En quête de saveurs pour mieux lire », Andy ARMONGON, PE CM2 à l'école Nina Duverly.**

Partir d'une production d'écrits de type bande dessinée, projet de circonscription « SXM bulles » sur le genre policier en s'axant sur un environnement et un contexte local, pour aboutir à l'écriture d'un récit policier exploitable dans les classes de cycle 3 voire la 6^{ème} dans toutes les disciplines.

Projet très intéressant car :

- l'enfant est acteur de son écrit, il écrit pour quelque chose : but de communication, de partage ;
- il écrit hors situation d'évaluation ;
- la production est en contexte avec le vécu des élèves : partir de son environnement proche pour aller vers le lointain (préconisation des nouveaux programmes).

Au second degré : rupture avec les disciplines.

Le cloisonnement de l'emploi du temps au collège est un frein à la mise en place de tel projet.

➤ **Mme CAUDA, directrice de l'école élémentaire Elie GIBS.**

Les élèves de CM2 racontent des histoires aux élèves de CP. Ils choisissent les histoires et préparent les questions qui seront posées. Ce projet est transposable au second degré. Se pose le problème de l'éloignement.

➤ **Projet commun à un CM2, classe de Madame BOISSEVAL, à une 6^{ème}, classe de Monsieur VALLEE du Mont des Accords et au C.D.I. avec Madame ELICE professeur documentaliste, autour de deux œuvres de Frédéric PICHON : « Anaëlle la mal aimée » et « Le village inconnu ».**

Les thèmes abordés font partie du quotidien des élèves : le harcèlement, l'école, la rencontre entre deux mondes, la tolérance, l'adolescence, les difficultés sociales.

Projet de littérature avec différentes formes d'expression artistique en lien avec la lecture des élèves.
Les productions sont de natures diverses :

- Questionnaire (quizz de lecture) ;
- Jeu, réalisation du plateau ;
- Réalisation de plusieurs films ;
- Réalisation d'une maquette 3D du village inconnu ;
- Production d'un chant.

Il s'agit d'un véritable projet de cycle en français.

Avec les nouveaux programmes, les seuls attendus à l'entrée en 6^{ème} sont ceux du CE2.

- **Problématique d'élèves non francophones au CM1 et CM2 abordée par Madame *Dania AMACIN, animatrice au centre culturel de Sandy-Ground.***

Bonne transcription orale à partir d'images mais difficulté à l'écrit. Mélange entre la langue maternelle et le français. Les élèves arrivent à écrire des syllabes. Comment amener les élèves à comprendre des mots et produire des écrits ?

Il est nécessaire d'établir un diagnostic :

- Niveau dans la langue maternelle : le problème avec la langue française est-il lié uniquement à l'allophonie ?
- L'élève a-t-il acquis le déchiffrement, le décodage, la combinatoire, comprend-il ce qu'il lit ?

À Saint-Martin chaque enfant est une énigme. Aucune réponse n'est uniforme. Quelques stratégies :

- Passer d'un langage à un autre ;
- Ressources : CASNAV ;
- Nécessité d'avoir une langue maternelle structurée.

- **Professeur de français Mme Chantale LAVILLE, classe de 5^{ème} difficile – Collège de Quartier d'Orléans.**

Voyant que les élèves n'adhéraient pas au thème « Médiéval », elle est partie d'un thème familier aux élèves : « Noël ». Chaque élève a travaillé autour de ce thème et a produit de manière individuelle un poème.

- **Situation vécue par Madame Géraldine CAMY, IA-IPR de lettres.**

Elle a assisté à une séance sur le médiéval entièrement à l'oral. Le texte médiéval n'a pas vocation d'être lu. Les élèves devaient par la suite écrire la morale. Les élèves demandent spontanément s'ils devaient le faire en créole. Ils ont produit de belles morales en français.

- Il ne faut donc pas hésiter à faire des séquences à l'oral ;
- Ne rien s'interdire. Personne ne sait mieux que l'enseignant ce que l'on vit au quotidien.

- **Madame Micheline Jacques, directrice de l'école élémentaire de Gustavia.**
 - Festival du livre à Saint-Barthélemy : chaque année, un auteur vient à la rencontre des élèves ;
 - Concours de nouvelles au collège ;
 - Liaison CM1/6^{ème} pour recueil de nouvelles. Les CP en fin d'année viennent lire des histoires aux grandes sections.
- **Responsabilité des familles : raconter des histoires aux enfants.**
- **Question d'une enseignante : Comment faire passer du déchiffrage à la lecture ?**
 - Ne jamais dissocier l'acquisition du code et l'acquisition de la compréhension ;
 - Ouvrages de Sylvie CÈBE (« Lectorino & Lectorinette »; « Lector & Lectrix »).
- **Mettre en place un accueil des familles : la majorité des élèves ont des parents, rejets de l'école.**
- **Les devoirs à la maison sont discriminatoires : diagnostic erroné sur ce que l'enfant a su ou n'a pas su faire.**

DEUXIÈME PARTIE

Présentation d'un diaporama.

Les professeurs de lettres ont des ressources pour enseigner la lecture, la maîtrise de la langue. Par contre, on ne peut pas en dire autant pour la compréhension car il n'y a pas eu de formation au collège sur la compréhension. Pour Les enseignants des autres disciplines c'est le flou total. Bien qu'il leur soit demandé de tenir compte de la maîtrise de la langue, ils estiment que ce n'est pas leur travail. Il faut permettre à chacun d'identifier quels étaient les freins à la compréhension et quelles stratégies mettre en place pour les résoudre.

Selon le référentiel de l'éducation prioritaire il faut expliquer et enseigner aux élèves des procédures efficaces pour apprendre. Qu'est-ce que des procédures efficaces pour apprendre ?

L'école ne peut exiger ce qu'elle n'a pas enseigné.

Le 2nd degré doit assimiler que son objectif est de faire réussir tous les élèves. Il ne faut pas évaluer sur ce que l'on n'a pas appris à faire.

Les freins à la compréhension :

- L'accès à la lecture-compréhension ;
- L'accès au lexique ;
- L'accès à la consigne : on leur donne rarement explicitement le sens de la tâche ;
- L'accès aux outils à mobiliser.

Exemples à partir de différents extraits de manuels de collège (SVT, Histoire...):

- Les enseignants des autres disciplines ne tiennent pas compte du niveau de compréhension des élèves, ils ne sont pas sensibles aux difficultés des élèves ;
- Chaque enseignant doit parler son langage mais en l'explicitant ;

- Les reprises nominales et pronominales doivent être explicitement travaillées avec tout l'implicite qu'elles comportent. Les référents dans la langue maternelle ne sont pas les mêmes ;
- Le support est parfois un frein à la compréhension ;
- La concision est l'ennemi de la compréhension ;
- Les termes des consignes sont différents selon les disciplines : chaque professeur doit dire aux élèves ce qu'il attend d'eux.

Les stratégies d'explicitation :

- Quand un élève ne comprend pas un mot, il ne faut pas l'expliquer de suite : comprendre d'abord en contexte autant que l'on peut puis faire l'approche lexicale plus pointilleuse. Inviter à la construction globale du sens. L'explicitation lexicale n'est pas une entrée en elle-même dans la compréhension ;
- Les reformulations sont nécessaires : c'est en transitant par la reformulation qu'ils vont s'approprier la compréhension et les idées, ce qui se fait naturellement dans le 1^{er} degré ;
- Le passage d'un langage à un autre, du schéma vers un texte, d'un texte vers un schéma, vers un dessin, tout ce qui va stimuler le fait de se faire un film ;
- « Regarde dans ta tête, qu'est-ce que tu vois dans ta tête ? » (Sylvie CÈBE et Roland GOIGOUX) pas seulement sur des histoires, sur des textes en histoire ou géographie parfois difficiles ;
- Utiliser un lexique clarifié ;
- Ne pas placer un enfant en situation d'être piégé. L'attendu doit être clair ;
- Permettre aux élèves des acquisitions mimétiques : leur montrer des modèles ;
- L'évaluation n'est pas inédite. On change les situations mais les démarches doivent être explicitement apprises ;
- L'écrit de l'enseignant doit être modélisant.

Notre mission est la réussite de tous les élèves.

ATELIER DE RÉFLEXION N° 3

Animateurs : Madame Rachel KAAKIL, IEN maternelle et Monsieur Dominique BOYER, IEN de la circonscription des îles du Nord.



« Prévenir l'illettrisme dès la petite enfance : comment dès 2 ans mettre en place les compétences qui construiront un apprentissage réussi de l'écrit ».

Rapporteur : Monsieur Sandro GOBERT, coordonnateur REP/REP+.

CONSTATS

- Familles défavorisées ayant une méconnaissance du fonctionnement du système mais demandeuses ;
- Investissement des équipes pédagogiques ;
- Mobilité des familles (saisonniers), la période touristique s'étalant de décembre à mai ;
- ATSEM privilégiant la langue anglaise comme langue de communication dans l'école ;
- L'école ne correspond pas à la société dans laquelle elle vit (technologie, centre d'intérêt...) ;
- Les élèves qui réussissent sont ceux issus de milieux favorisés ;
- L'enfant devrait apprendre principalement par le jeu ;
- Les enfants parlent en anglais entre pairs ;
- Les parents absents pour des raisons professionnelles (cumul d'activités) : manque de suivi dans la scolarité.

CE QUI FAIT DÉBAT

- L'utilisation de la langue anglaise à l'école ;
- Pourquoi parler français, quels intérêts, quelles motivations ? (pour parler à la maîtresse, pour apprendre à lire en français...) ;
- Le rôle de l'école :
 - positif : intégration, avenir, système social ;
 - négatif : pas une nécessité pour réussir, l'ascenseur social ne fonctionne plus...
- A-t-on besoin de tables à l'école maternelle ?
- Quel intérêt accordé à la langue maternelle : juste un vecteur d'apprentissage du français.

RÉUSSITES

- L'amélioration du lexique, de la syntaxe et des connecteurs de la langue française est possible. Cela suppose de l'ambition, de la patience, de l'adaptation et de la répétition.

CE QUI FAIT CONSENSUS

- Il faut raconter des histoires aux enfants ;
- Les contenus pédagogiques doivent être adaptés ;
- L'accès à la culture et l'ouverture au monde sont quasi inexistantes si ce n'est à l'école ;
- La langue sociale est l'anglais et l'enjeu prioritaire est l'acquisition des langages ;
- L'enseignant doit posséder un lexique minimum dans les trois ou quatre langues dominantes à l'entrée de la maternelle ;
- Un adulte référent pour chacune des deux langues (pour ce qui est des niveaux supérieurs) ;
- Une langue maternelle structurée garantit l'acquisition d'une autre langue.

PERSPECTIVES

- La maîtrise de plusieurs langues est un atout à ne pas négliger ;
- Il faut inscrire les apprentissages dans la durée. L'enfant doit être pris en compte dans sa construction (niveau d'acquisition, marge de progression) ;
- Il faut que l'enfant éprouve du plaisir à l'école ;
- Une expérimentation d'un double niveau PS/GS ;

- Expliquer les missions de l'école maternelle, notamment dans l'acquisition de la langue française. L'essentiel est que la langue maternelle soit structurée et la plus riche possible.

CE QUI DOIT ÊTRE AMÉLIORÉ

- L'utilisation des coins jeux ;
- Le travail sur le langage doit être fait en situation et être sujet à un rebrassage recontextualisé (lexique, syntaxe) mais également décontextualisé ;
- L'accueil des enfants dans un cadre adapté et agréable ;
- La création et la mutualisation d'outils ;
- Les outils de liaison école-famille (cahier de vie...) ;
- L'utilisation des outils numériques ;
- Valoriser ce qui se fait à l'école ;
- Valoriser les familles (langues et cultures) ;
- Les apprentissages doivent être théâtralisés afin de susciter du plaisir, de l'attention et de la curiosité chez les élèves.

ATELIER DE RÉFLEXION N° 4

Animatrice : Madame Marie-Gabrielle PAMPHILE, IEN chargée de la formation professionnelle.



« Illettrisme et formation professionnelle ».

Rapporteurs : Madame Heidi MAXWELL, directrice du CFA et Monsieur Xavier MIRRE-MINORI, conseiller pédagogique de la circonscription.

INTRODUCTION

Les ateliers précédents ont mis l'accent sur l'illettrisme dans le milieu scolaire intrinsèque. L'atelier 4 intitulé « Illettrisme et formation professionnelle » a donné lieu à des échanges fructueux et animés, et, s'est retrouvé face à deux problématiques :

- Une pour un public scolarisé ;
- Une pour un public décrocheur (moins de 16 ans voire moins de 20 ans) et en voie de professionnalisation.

C'est naturellement que cet atelier a fait le choix de porter sa réflexion sur la formation professionnelle de ces jeunes décrocheurs. Parce que « *chaque enfant qu'on enseigne, est un homme qu'on gagne* », pour citer Victor HUGO, il s'agit de ne pas baisser les bras face aux élèves qui quittent le système scolaire. Le but étant l'insertion dans la vie active, il faut permettre aux jeunes de choisir un horizon positif.

De nos jours, dans ce contexte, un adulte sur deux qui travaille est en situation d'illettrisme. Il y arrive en adoptant des stratégies personnelles, en demandant à un membre de la famille de lire. Cet état de fait entraîne un risque sociétal par rapport à l'exigence professionnelle.

LE PLAN SUIVI

- 1) Retours d'expériences des initiatives existantes.
- 2) Points abordés lors des échanges. Ce qui fonctionne/ Ce qui fait problème. Pourquoi ?
- 3) Propositions et perspectives.

EXPÉRIENCES (retours d'expériences des initiatives existantes)

- **Cas de For'Idn** : Sur 40 jeunes arrivants de Pôle emploi, 15 réussissent les tests de positionnement (cela s'explique par le niveau trop faible des jeunes).

Dans certains centres de formation, le niveau d'heures de français est augmenté mais les outils de test ne sont pas forcément appropriés car le niveau des jeunes est trop faible. Toutefois, augmenter le nombre d'heures de français apparaît inapproprié.

Il y a de plus en plus de jeunes qui ne comprennent pas ce qu'ils lisent, et, souvent la durée des formations est inadéquate compte tenu des difficultés du public décrocheur de Saint-Martin. Il faudrait davantage d'heures pour hisser ces jeunes vers le niveau attendu.

- Au CFA, il existe entre autres des activités pour déchiffrer une fiche de paye, avoir une compréhension audible lors d'un entretien, comprendre des consignes. Cependant beaucoup de jeunes montrent un désintérêt et manifestent celui-ci par des comportements perturbateurs (sortir brutalement de la salle de formation, par exemple).
- « Le manteau de Saint-Martin » qui existe depuis 1995, a mis en place un système de soutien scolaire. Néanmoins, il y a des jeunes avec lesquels il est quasi impossible de travailler compte tenu de leur degré de difficultés.
- En UPE2A (anciennes classes d'accueil), le travail avec les élèves se fait sous forme de différents ateliers pour améliorer la langue française.

- Les classes relais (jusqu'à 16 ans), s'occupent d'un public en décrochage scolaire et en manque d'assiduité. Elles travaillent par projet autour de thèmes variés privilégiant les activités en extérieur (Par exemple : la voile).
En plus du scrabble, d'autres activités sont proposées au public décrocheur mais par rapport au cahier des charges (budget et durée de la formation), cela donne des résultats limités (peu efficaces).
- Au collège (ULIS): présence d'un slameur afin de motiver les productions en langage oral. Toutefois, l'intérêt est plus porté par les élèves sur le chant que sur le slam.

Les élèves apprécient des activités autres que crayons/ papier mais cela coûte cher.

Il y a un travail de coaching familial qui est mis en place afin de s'occuper des parents des jeunes pris en charge (exemple : les aider à comprendre des documents administratifs, informer sur la parentalité).
Il y a l'école des parents pour informer sur la parentalité.

POINTS ABORDÉS LORS DES ÉCHANGES

Ce qui fonctionne/ Ce qui fait problème. Pourquoi ?

Ce qui fonctionne :

L'activité professionnelle donne du sens aux apprentissages. Aussi partir du sens pratique de ce qui est vécu en stage permet d'obtenir des résultats significatifs c'est-à-dire de contextualiser les apprentissages.

En Guadeloupe (idem à Saint-Martin), des associations et centres utilisent le scrabble.

Au RSMA, la prise en charge des jeunes en difficulté se fait dans des ateliers, en plus par le biais d'une individualisation (taux de réussite 93 % pour les jeunes de Saint-Martin). En enlevant ainsi le jeune du contexte « délétère », avec un cadre bien défini (la rigueur militaire), le taux de réussite est meilleur.
Pour les très jeunes, la présence familiale fonctionne et donne du bon.

Ce qui fait problème :

Difficultés à trouver le public qui correspond aux prérequis correspondant au niveau de la formation (baisse du niveau de formation pour remplir une formation).

Sur des formations de bas niveaux, c'est-à-dire, remise à niveau de formations V et VI, difficultés à trouver le public escompté.

Il existe un business modèle.

Il y a un différentiel en terme de durée de formation et de qualité de formation.

Pour les jeunes de plus de 20 ans globalement, la présence de la famille n'est pas efficace pour motiver à la formation. L'implication des parents reste pauvre.

Il n'y a pas de fichier qui suit le jeune en décrochage (pour savoir quelles formations il a suivies, est-il incarcéré ?). Attention : On n'a pas le droit de faire de fichier de suivi de formation à l'exception de la mission locale (prochainement).

PROPOSITIONS ET PERSPECTIVES (MÉTHODOLOGIE, OUTILS, DISPOSITION...)

- Du point de vue méthodologique : Il serait souhaitable, dans le but de contextualiser les apprentissages, de mettre en place, par exemple, dans un grand hangar divers ateliers d'activités pratiques sur le carrelage, la cuisine, la mécanique... pour donner plus de sens aux apprentissages, pour apporter le lexique et les savoir-faire.
- Pourquoi ne pas mutualiser des formations de formateurs pour harmoniser les « process », cela à partir du « Guide d'utilisation du référentiel des compétences en situation professionnelle », version du 2 Juin 2013, ANLCI car il y a un problème de turn-over des formateurs ?
- Créer un réseau entre centres de formation et tous les acteurs de l'insertion.
- Disposer d'un espace pour que les formateurs des divers centres, les enseignants de l'Éducation nationale puissent se retrouver et échanger. Prévoir également une plateforme numérique d'échanges de ressources, de pratiques et d'informations. Cela peut permettre de faire une demande de formation groupée planifiée au PAF.

ATELIER DE RÉFLEXION N° 5

Animatrice : Madame Lydia LACEMON, PVS.



« La coéducation au service de la lutte contre l'illettrisme ».

Rapporteur : Monsieur Olivier BEAUFOUR, coordonnateur PRE.

La problématique majeure n'est pas l'illettrisme des parents, mais leur communication avec l'École : la non-maîtrise de la langue française (allophonie parentale, situation administrative, niveau de vie, cultures différentes, approches différentes, ...).

TÉMOIGNAGES

➤ CPE du collège Mont des Accords.

Le collège Mont des Accords interpelle les associations, les adultes-relais pour relier le collège aux familles :

- Traduction des écrits administratifs du collège dans les langues des familles (anglais, espagnol, créole) ;
- Invitations aux réunions parents-professeurs, convocations ;
- Traductions orales lors de réunions plénières ;
- Sur Pronote : formation des familles afin de comprendre le fonctionnement de Pronote ;
- Schéma fonctionnel lors de la journée d'accueil ;
- Liaison CM2/6^{ème} : travail avec les professeurs des écoles.

➤ **Le 1^{er} degré** souhaiterait faire de même mais manque de compétences en la matière (traduction) : sollicitation des associations de quartier, de traducteurs.

➤ **Les assistantes sociales** - en relation avec le CASNAV - accueillent les allophones EANA : réception des parents avec leurs enfants :

- Entretiens avec les familles en langue maternelle (traducteur) ;
- Aider les parents à comprendre le système éducatif français, rappel des droits et devoirs ;
- Supports écrits multilingues ;
- Actions spécifiques ponctuelles : franc succès ;
- Partenaires externes (COM, ASE, préfecture, CAF, ...) ;
- Forum des parents du 1^{er} degré (trois par an à Saint-Martin) ;
- Cohésion nécessaire.

➤ **Direction d'écoles** : Le lien avec les parents est difficile car ils sont très nombreux à être eux-mêmes en grande difficulté, dans la misère, dans la violence. Ce constat vaut pour tous les quartiers de l'île.

QUELLE PLACE ACCORDE T-ON AUX PARENTS ?

Leur parole ? Surtout celle des parents en difficulté et/ou qui ont des enfants en difficulté.

- Condition de vie des élèves : les situations précaires des familles (exemple d'une mère SDF) sont très nombreuses (ni eau, ni électricité, ni WC parfois) ;
- Nombre de parents ont honte de venir dans les établissements scolaires.

Nous assistons à une réelle paupérisation de la société saint-martinoise.

- Les conséquences en classe sont nombreuses (fatigabilité des élèves, risques sanitaires, inaccessibilité culturelle, ...) ;

- L'École est un monde parallèle qui ne reflète pas du tout la société de ce territoire ;
- Quand on parle de parents, on parle très souvent des mamans : familles monoparentales ;
- Il existe de réelles difficultés pour renseigner le logiciel « Base élève » car les parents n'ont pas compris, ni rempli les fiches de renseignements.

QUEL REGARD LES PARENTS PORTENT-ILS SUR L'ÉCOLE ?

- Les parents font confiance à l'École : si l'enfant ne redouble pas, c'est qu'il a le niveau (pourtant même un élève de CP qui ne « sait » pas lire, ira en CE1) ;
- Les parents souhaitent une seule chose : que l'école apprenne à leurs enfants à lire et à écrire ;
- Différence positive avec les parents de France métropolitaine : les parents respectent l'École et les enseignants ;
- D'autres parents considèrent l'École comme une « garderie gratuite ».

QUEL REGARD L'ÉCOLE PORTE T-ELLE SUR LES PARENTS ?

- Laxistes, absents, dans la misère, violents, ...
- Démunis, désemparés face aux difficultés (cognitives ou non) de leurs enfants ;
- Partenaires (P.R.E., ...) ;
- Nombre de parents se soucient du niveau scolaire de leur(s) enfant(s) (en témoigne le nombre croissant de cours privés particuliers dans les quartiers).

Il faut créer le lien, créer une relation de confiance, remettre en cause nos pratiques.
Donnons aux parents leur place de « responsables ».

QUELS SONT LES DISPOSITIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE DESTINÉS À LA COÉDUCATION ?

Des dispositifs existants exploités :

- Café des parents dans le collège de Quartier d'Orléans (par le P.R.E.) ;
- Forum des parents du quartier (participation du P.R.E.) ;
- Possibilités données aux parents d'assister aux cours : expérience en classe euro-caribéenne (12 élèves) et en classes d'enseignement du tourisme (visites de sites ou en tant qu'intervenants). Travail sur un projet pédagogique : le parent est invité en classe pour parler d'un sujet choisi par son enfant (son pays d'origine, ...).

Des dispositifs existants peu ou pas exploités :

- Malette des parents (une seule école semble l'avoir utilisée). Le P.R.E. travaille sur la conception d'une « mallette » adaptée ;
- Espace parents (« en cours » dans un EPLE) ;
- Cours d'alphabétisation pour les parents.

Des dispositifs innovants mis en œuvre sur ce territoire :

- Expériences en élémentaire : réunions des parents à la rentrée par cycle, par langue ;
- Accueil individualisé avec les assistants d'éducation ;
- Aide aux devoirs avec la présence des parents ;

- Compétences des parents (professionnelles, artisanales, artistiques, ...);
- Assistance sociale.

À RETENIR

➤ **Deux orientations :**

- Mieux faire connaître l'École ouverte aux parents ;
- Actions de valorisation des parents.

➤ **Deux actions intéressantes :**

- Dispositif : « Ouvrir l'École aux parents » ;
- Actions éducatives familiales.

ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME MENÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DES 1^{er} ET 2nd DEGRÉS

- Circonscription des îles du Nord
- Écoles en REP et REP+
- Collège de Quartier d'Orléans en REP+
- Collège Mont des Accords en REP
- Collège Soualiga
- Lycée Professionnel des îles du Nord
- Actions du Programme de Réussite Éducative

CIRCONSCRIPTION DES ÎLES DU NORD

La circonscription des îles du Nord mène une action volontariste pour prévenir l'illettrisme. Cette action est structurée autour de cinq dispositifs majeurs :

- L'évaluation et le suivi des élèves ;
- L'accompagnement des équipes des écoles maternelles et élémentaires ;
- La formation des enseignants ;
- La création d'outils ;
- L'accès aux livres et à la culture littéraire.

Si la stratégie retenue est globale et concerne l'ensemble des classes de la TPS au CM2, un accent particulier est mis sur le cycle 1 (TPS-PS-MS-GS) et le cycle 2 (CP – CE1).

I – L'ÉVALUATION ET LE SUIVI DES ÉLÈVES

Au mois de septembre 2015 l'ensemble des élèves des classes de CP de Saint-Martin ont été évalués (cf. protocole ci-joint).

L'objectif de cette évaluation était double, il s'agissait :

- d'identifier les acquis des élèves à cette étape clé de la scolarité ;
- de repérer les élèves fragiles au regard des attendus de fin de maternelle et de leur proposer très tôt un accompagnement fort (PPRE, différenciation, RASED).

II – L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES DES ÉCOLES

a) Accompagnement des équipes des écoles maternelles

Suite à l'évaluation des élèves de CP, l'équipe de circonscription sous l'autorité de l'IEN a accompagné les enseignants dans l'analyse des résultats des élèves.

Cette analyse a permis de mettre en évidence des faiblesses (compétences langagières, compréhension des textes entendus, etc) mais aussi des forces (découpage syllabique, etc) et a permis d'élaborer des stratégies pour améliorer la qualité des apprentissages de l'école maternelle.

b) Accompagnement des équipes des classes de CP en REP+

L'IEN de la circonscription a initié des rencontres de travail entre la conseillère pédagogique chargée de la mission MDLF, les membres du RASED, les maîtres supplémentaires et les enseignants des classes de CP situées en REP+ afin de définir les modalités de prise en charge des élèves fragiles et de coordonner ces différentes prises en charge.

c) Accompagnement des écoles porteuses de « projets »

L'équipe de circonscription accompagne fortement les écoles autour des projets qu'elles ont initiés :

- Concours de dictée (École Aline Hanson) ;
- Concours d'épellation (École Aline Hanson) ;

- Projet Oralbums (Écoles maternelles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin) ;
- Projet d'épellation en anglais (Cycle 3 de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin) ;
- Projet théâtre (École Hervé Williams) ;
- Projet d'intégration des élèves primo-arrivants d'origine portugaise (École élémentaire de Gustavia)

III – LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

a) Stage lecture CP et CE1

Un stage d'une durée d'une semaine destiné aux enseignants affectés pour la première fois sur une classe de CP et de CE1 avait pour objectifs de :

- fournir aux enseignants des apports théoriques et pratiques pour mener à bien l'apprentissage de la lecture ;
- former les enseignants au repérage et à la prise en charge des élèves en difficulté de lecture au sein de la classe ;
- former les enseignants à la conception et à la mise en œuvre de séances d'apprentissage portant sur l'identification de mots, la compréhension et l'écriture de textes.

b) Formation à distance : dispositif PMQC (M@gistère)

Un parcours de formation sur le dispositif PMQC a été ouvert à l'ensemble des enseignants de la circonscription. L'objectif de la formation est de :

- faire connaître le dispositif « Plus de maîtres que de classes » ;
- mettre en évidence les points de vigilance ;
- nourrir des échanges professionnels argumentés sur la « Co-intervention ».

c) Stage LVE : « Enseigner l'anglais à Saint-Martin : quelles spécificités ? »

La circonscription a organisé un stage d'une durée d'une semaine dans le but de former les enseignants à la prise en compte des spécificités linguistiques de Saint-Martin dans la mise en œuvre des séances d'anglais. Une analyse fine des compétences langagières des élèves a révélé des compétences confirmées dans les domaines de la compréhension et de l'expression orales mais des manquements graves dans les domaines de la lecture et de l'écriture en LVE, d'où la nécessité de mettre l'accent sur les activités langagières « lire » et « écrire ».

d) Formation à distance : « Accueillir les élèves allophones »

Un parcours de formation intitulé « Accueillir des élèves allophones » a été ouvert à l'ensemble des enseignants de la circonscription. Ce parcours a pour objectif de faciliter la prise en charge des élèves allophones dans les établissements ne bénéficiant pas d'une structure de type UPE2A.

e) Formation en art dramatique

Une formation en art dramatique destinée aux enseignants de l'école Hervé Williams a pour objectif de former les enseignants à l'utilisation de l'expression théâtrale comme vecteur et support d'apprentissages langagiers.

IV – CRÉATION D'OUTILS

L'équipe de circonscription produit et met à disposition des outils de travail dans le but de contextualiser les contenus d'apprentissage et de les rendre plus accessibles à nos élèves.

- Programmation de littérature (Cycle 3) ;
- Liste d'albums en anglais pour les apprentissages en LVE ;
- Guide pour l'utilisation des images séquentielles comme supports d'apprentissages langagiers.

V – L'ACCÈS AUX LIVRES ET À LA CULTURE LITTÉRAIRE

« Rapprocher les livres des enfants dès le plus jeune âge avant même qu'il ne soit fait obligation à ces derniers d'apprendre à lire, c'est œuvrer pour éviter que cette distance ne s'installe précocement » : Viviane BOUYSSÉ, IGEN.

La circonscription des îles du Nord mène une action forte en partenariat avec les BCD et la collectivité de Saint-Martin afin de faciliter l'accès aux livres à nos élèves issus de milieux socioculturels défavorisés.

a) Rallye lecture

Un rallye à destination des élèves des classes de CE1 a été mis en place autour de l'œuvre de l'auteur de littérature de jeunesse Geoffroy de PENNART (six titres proposés en lecture offerte aux élèves à la BCD).

b) Visites d'auteurs

La circonscription encourage fortement les rencontres entre auteurs et élèves et c'est ainsi que Théa DUBELAAR a visité les écoles et a présenté ses livres aux élèves du cycle 3 (« Socrate le lapin noir »/ « Ludwig et les géants »). Toujours dans cette même optique, l'école élémentaire de Gustavia participe activement au « Festival du livre » organisé annuellement à Saint-Barthélemy.

ÉCOLES EN REP ET EN REP+

- **Enseignant coordonnateur de l'action.**
- **Libellé de l'action :** Comment enrichir et fixer le vocabulaire pour permettre la construction du sens ?
- **Axe du projet académique :** Assurer la réussite de tous les élèves.
- **Axe du projet de circonscription :** Prise en charge de la difficulté scolaire.
- **Constats :**
 - Pauvreté du vocabulaire : environ 30 mots connus en français (en PS, 750 mots attendus, en MS 1 500 mots) ;
 - Au CP : pas de compréhension, différentes réponses, mots en anglais ;
 - Au CE1 : bouts de phrases mal construites, verbes à l'infinif ;
 - Au CE2 : phrases mal construites, mots mis côte à côte, traduction littérale de l'anglais ;
 - Au CM1 et au CM2 : phrases sans verbe ni complément ; confusion entre avoir et être, entre féminin et masculin ; consignes mal comprises.

En général, on constate un mélange des différentes langues et une absence de concordance des temps pour des actions passées et/ou présentes.

- **Objectifs :**
 - Structurer la langue maternelle (anglaise ou espagnole) et parallèlement enrichir le vocabulaire en français au cycle 1 ;
 - Donner du sens aux mots au cycle 1 ;
 - Utiliser le vocabulaire pour construire des phrases simples à l'oral et à l'écrit au cycle 2 ;
 - Utiliser le vocabulaire pour rédiger de courts textes : dialogue, pièce de théâtre au cycle 2 ;
 - Mettre en scène un texte, théâtraliser au cycle 3 ;
 - Réaliser des exposés et des interviews sur des thèmes précis au cycle 3 ;
 - Travailler sur la compréhension de consignes pour tous les cycles.
- **Publics concernés :** Les nouveaux cycles 1, 2, 3.
- **Modalités pratiques d'organisation :**
 - **Cycle 1 :** construction d'imagiers, décloisonnement pour la théâtralisation et le mime, utilisation du TBI, présence plus régulière des parents dans l'école pour changer l'image qu'ils ont d'elle.
 - **Cycle 2 :** mimer des histoires, raconter des histoires, utiliser un même mot dans différents contextes, fixer un objectif en nombre de mots sur l'année avec un vocabulaire minimum sur la période 1 et qui s'enrichit au fil des périodes pour produire une pièce de théâtre en fin d'année, au CP description d'une image et au CE1, images séquentielles.
 - **Cycle 3 :** inventer des histoires à l'oral et à l'écrit, concours d'éloquence sur des thèmes liés, par exemple, l'actualité, le slam, le rap, la poésie.

- **Travail inter-cycles sur des thèmes prédéfinis** : rentrée, fêtes du calendrier.
- **Échéancier** : Les trois ans des projets REP et REP+.
- **Besoins** : Imprimante couleur + encre, enseignants supplémentaires lors du passage des évaluations (en élémentaire et en maternelle), rétroprojecteur et TBI.
- **Intervenants** :
 - Le personnel de la COM (agents des BCD, de la médiathèque...);
 - Les parents ou des personnes âgées qui raconteraient des histoires dans leur langue maternelle ;
 - Des professeurs d'anglais ou d'espagnol ou des étudiants étrangers ;
 - Des enseignants spécialisés : un orthophoniste, un intervenant en art dramatique.
- **Évaluation** :
 - **1^{ère} année**
 - Au cycle 1 : réaliser un référentiel de mots transmis à l'enseignant l'année suivante (à donner au début et à la fin de l'année) ;
 - Au cycle 2 : construire des phrases à partir d'images (à donner au début et à la fin de l'année) ;
 - Au cycle 3 : lire des textes courts et répondre à des questions de vocabulaire (à donner au début et à la fin de l'année).
 - **2^{ème} année**
 - Au cycle 1 : réaliser un référentiel de mots transmis à l'enseignant l'année suivante (à donner au début et à la fin de l'année) ;
 - Au cycle 2 : construire des phrases à partir d'images (à donner au début et à la fin de l'année) ;
 - Au cycle 3 : lire des textes courts et répondre à des questions de vocabulaire (à donner au début et à la fin de l'année).
 - **3^{ème} année**
 - Au cycle 1 : acquisition de 1 000 mots ;
 - Au cycle 2 : construction de phrases simples à partir d'images ;
 - Au cycle 3 : produire des textes.

COLLÈGE DE QUARTIER D'ORLÉANS EN REP+

PROJET GLOBAL POUR L'ÉLÈVE :

Objectifs :

- Réussir et vaincre ses difficultés ;
- Construire et réussir son projet d'orientation ;
- S'épanouir dans les apprentissages et éveiller sa curiosité ;
- Se construire citoyen ;
- Connaître son environnement et s'ouvrir au monde.

AXE 1 : UNE POLITIQUE DE PARTENARIAT

Permanence Maison des Ados au collège, CMP.
Visite des écoles QO1, QO2, SXM.
Soirée des parents.
Mutualisation Salle Polyvalente, CDI, Gymnase.
Annuaire du REP+.
Interface PRONOTE pour les écoles.
Professeurs des écoles dans notre espace de concertation.
Rendez-vous délocalisés avec l'assistante sociale et l'infirmière – Partenariat Téléthon.
Forum des partenaires.
Interventions BPDJ, Croix Rouge.
Partenariat avec les entreprises : stage d'observation de toutes les 3 ^{èmes} .
Partenariat avec les collèges et lycée du bassin : ateliers PREPAPRO.
Ouverture culturelle et rayonnement : expositions productions élèves-médiathèque.
Partenariat avec les associations et la Réserve Naturelle.

AXE 2 : LES ACCOMPAGNEMENTS ET LE SOUTIEN AU COLLÈGE

Accompagnement éducatif (soutien après la classe sous l'angle de la citoyenneté et de l'écocitoyenneté, du sport, des arts et de la culture, de la lecture, de l'ouverture sur le monde et sur le projet d'orientation).

Aide aux devoirs (élèves et parents) = Les élèves repérés en grande difficulté de lecture sont reçus en aide aux devoirs au minimum une fois par semaine après la classe pour apprendre à lire et à comprendre les consignes et réaliser le travail demandé.

→ Environ 20 élèves de niveaux 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} encadrés par des assistants d'éducation.

Accompagnement continu (dans l'emploi du temps des élèves, encadrement en binôme, pôles d'excellence et traitement de la difficulté = pédagogie différenciée) = Les élèves repérés en grande difficulté de lecture ont un soutien axé sur la méthodologie, l'expression orale, pour vaincre les blocages à l'accès au français.

→ Environ 25 élèves de toutes les 6èmes encadrés par des professeurs de toutes disciplines.

Les modules : Remédiation et renforcement en français et en mathématiques.

5^{ème} : Renforcement de la langue par une approche davantage grammaticale et technique.

→ Environ 25 élèves de 5^{ème} encadrés par des professeurs de lettres.

Entraînement intensif au Brevet.

Dispositif D'COL : accompagnement des non-lecteurs en 6^{ème} via le CNED :

→ 20 élèves de 6^{ème} et 20 élèves de 5^{ème} relèvent de ce dispositif d'aide en ligne avec le CNED encadrés par M. Devarieux une fois par semaine.

Dispositif aide à la lecture : 6^{ème}/5^{ème}. Il est prévu l'intervention hebdomadaire de deux professeurs des écoles issus des écoles du secteur pour soutenir les mêmes élèves « D'col », cas les plus sévères en situation d'illettrisme en co-enseignement avec M. Devarieux et pour bénéficier de l'expertise du premier degré en matière d'apprentissage à la lecture.

Dispositif SAS : accueil élèves en risque de décrochage (psychologue, association danse et mise en scène, sport).

PRE : Accueil des élèves mais aussi des parents demandeurs par une psychologue.

Aide à l'orientation : 4^{ème} et 3^{ème}.

AXE 3 : UNE DYNAMIQUE DE PROJETS, D' ACTIONS ET D'ATELIERS

Divers ateliers contribuent à atteindre les objectifs fixés par le projet global :

« Origami et géométrie ».
« Mon jardin au collège ».
« Atelier lecture au CDI » : mis en place pour accueillir les non-lecteurs ou les lecteurs fragiles afin de leur permettre d'accéder aux livres et aux documents plus facilement et tendre vers le plaisir de lire et de comprendre l'écrit. Cet atelier concerne tous les élèves en grande difficulté, de tous les niveaux, pour lesquels il est prévu un créneau « soutien » dans l'emploi du temps.
« Projet aéronautique ».
« Une classe, une citation ».
« F.L.S. Français Langue Seconde et F.L.E. Français Langue Étrangère » : le professeur de F.L.E./F.L.S. d'UPE2A contribue également à lutter contre l'illettrisme avec les élèves en grande difficulté parmi les primo-arrivants.
« Activités aquatiques » : pirogue hawaïenne, kayak, paddle, natation.
« Rencontre avec un auteur ».
« Chorale ».
« Atelier salsa ».
« Mon parcours citoyen : je deviens un adulte responsable ».
« Mon parcours culturel : je crée, j'expose ».
« Mon parcours sportif A.S. : je m'entraîne, je gagne ».
« Mon parcours d'avenir : je construis mon futur professionnel ».

I – MODULE D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

Constats

La problématique a été posée suite aux constats des difficultés relevées par les enseignants des classes de sixième, concernant le niveau de compétences faible en langue française de certains élèves : des non-lecteurs, des élèves démotivés.

Quelles solutions envisagées pour ces élèves en très grande difficulté ?

Objectifs en français et en mathématiques :

- Acquérir des méthodes de travail et d'apprentissage, redonner de la motivation pour atteindre un niveau de compétences (indispensable pour un élève de sixième), et, répondre aux exigences du socle commun ;
- Éviter le décrochage, réussir l'année de sixième et avoir une image plus positive de soi ;
- Faire que le travail en petit groupe ait un impact positif sur les élèves.

Nombre d'élèves et niveau concerné

Niveau 6^{ème} : 10 élèves sont concernés, les noms ont été donnés par les professeurs principaux.

Description et modalité de mise en œuvre

Une possibilité exceptionnelle s'est offerte au collège. Madame JONES professeure d'école bénévole à la retraite a proposé son aide. Le soutien a commencé le 12 janvier 2016.

Évaluation des élèves

Madame JONES déploie toute son énergie et sa bienveillance envers ces élèves. Ces derniers sont heureux d'aller dans ses cours et se sentent plus valorisés.

Difficultés rencontrées

L'inattention et le manque de motivation de certains. Madame Jones fait souvent des rappels à l'ordre.

Effets constatés

Sur les acquis des élèves : de petits progrès ont été constatés.

Cette action a un effet positif sur les élèves et aussi sur les enseignants des classes d'origine.

II – FICHE-ACTION DU CDI

Améliorer l'acquisition de la langue française à l'oral et à l'écrit au Collège Mont des Accords.

Type de l'action	Cadre Institutionnel	Public visé
Pédagogie / Accompagnement	- NOR : REDE1327732C circulaire n° 2013-179 du 12- 11-2013 - MEN - DGESCO A1-MMLF	- Élèves de 6 ^{ème} . - Élèves en grande difficulté de lecture. - Enseignants intervenant dans ces classes.

Priorités nationales, axe académique, axes du projet du CDI

Priorités nationales :

- L'éducation pour tous ;
- Lutte contre l'illettrisme ;
- Égalité des chances.

Axe académique :

- Faire réussir tous les élèves.

Axe du projet du CDI :

- Développer l'autonomie et le goût de l'apprentissage ;
- Développer le goût à la lecture ;
- Apprendre autrement ;
- Prise en charge des élèves en difficulté de lecture, d'écriture ;
- Ouverture vers l'extérieur ;
- Favoriser la fréquentation du CDI par l'ensemble de la communauté.

Intitulé : « Lire et faire pour lutter contre l'illettrisme ».

Objectifs :

- Lutter contre l'illettrisme ;
- Initier des actions visant à éveiller et stimuler la curiosité, le désir et le goût pour la culture, la lecture et la langue française tant à l'oral qu'à l'écrit.

Enseignant coordonnateur de l'action : Madame Isabelle ELICE – Professeure documentaliste.

Constats : Les élèves en difficulté de lecture et d'écriture viennent au CDI mais ne se sentent pas toujours à leur place face à la quantité de livres et de pages qui se trouvent au CDI. Ils se concentrent essentiellement sur les ouvrages « LF » c'est-à-dire « Lecture Facile » et les bandes dessinées. En termes d'apprentissage, les documentaires audio-vidéo et les documentaires papiers permettent de mieux capter l'information (lire par l'image).

L'outil informatique est indispensable pour faciliter les apprentissages aujourd'hui. Pour les élèves en

grande difficulté de lecture, les élèves de SEGPA et ceux qui ont des appréhensions face aux apprentissages qui passent par la lecture et l'écriture, cet outil permet de dédramatiser l'acte d'apprendre et de lire.

Le Centre de Documentation et d'Information de par ses missions favorise toutes les actions visant à accompagner les élèves dans le choix de lecture. Il s'agit de proposer des animations en faveur de l'ensemble de la communauté visant à inscrire la lecture dans une pratique ludique et de maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit.

Les actions et leurs objectifs : Je lis, je me fais plaisir, j'apprends !

Objectifs généraux	
<p>Créer un lieu ludique pour inciter à la lecture plaisir</p> <p>Inscrire de « La lecture offerte » pour les élèves de 6^{ème} (1 heure par semaine). Contes (lecture orale ou audio).</p> <p>Promouvoir la lecture par des expositions sur des thèmes et des genres littéraires.</p> <p>Donner des habitudes de fréquentation de lieux associés à la lecture.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer l'utilisation des outils informatiques autrement que pour tchater, jouer et aller sur facebook. ▪ Développer des compétences de lecture, écriture grâce à l'utilisation d'un logiciel spécialisé « Lirebelle ». ▪ Acquérir des ouvrages adaptés aux différents niveaux de lecteurs. ▪ Permettre aux élèves d'inscrire la lecture dans leur pratique. ▪ Mettre en œuvre des projets interdisciplinaires. ▪ Développer l'écoute et l'imaginaire. ▪ Développer l'autonomie en donnant accès à l'élève à la lecture. ▪ Voyager sans se déplacer à travers les ouvrages, la vie des auteurs, les genres et les thèmes des livres présentés. ▪ Faire découvrir les différents types de livres existants et découvrir ses goûts en matière de lecture. ▪ Partenariat avec la médiathèque de Saint-Martin : visites pour toutes les classes de 6^{ème} du collège (12), encadrées par le professeur de la classe et un personnel de la médiathèque.

Les actions proposées entrent dans le champ de compétences du professeur documentaliste et favorisent l'interdisciplinarité et la transversalité dans les apprentissages.

Elles se déroulent durant l'année en partenariat avec les enseignants.

Porteur du projet : Madame Ange-Marie VENTHOU-DUMAINE – Professeure documentaliste

Objectif général : Mieux prendre en compte les lecteurs fragiles.

Public ciblé : Les élèves anglophones.

Objectifs intermédiaires :

- S'approprier la langue française de manière ludique ;
- Prendre la parole devant un auditoire ;
- Savoir écouter les autres ;
- Travailler en groupe.

Étapes :

- Première séance : « Les premiers pas ... qu'est-ce que le slam ? » ;
Intervenants : Le professeur documentaliste et un slameur ;
- Deuxième séance : « Atelier d'écriture : écrire son slam » ;
Intervenants : Le professeur de lettres ;
- Troisième séance : « Atelier d'expression orale : prendre la parole en présence du slameur » ;
- Quatrième séance : Mise en commun et présentation des slams avec un micro.

Description et modalités de mise en œuvre :

- Moyens techniques internes au collège ;
- Prise en charge financière des interventions d'un slameur ;
- Dédoulement de la classe ;
- Période choisie : deux semaines avant les vacances de carnaval.

Effets constatés :

- Motivation accrue des élèves pour surmonter leurs difficultés ;
- Devenir autonome pour utiliser un dictionnaire, une encyclopédie ;
- Créativité pour produire un texte.

Bilan : Grâce au slam, les élèves ont pu s'exprimer librement et échanger à partir de ressentis personnels. Ceux qui avaient des difficultés pour passer de l'oral à l'écrit, ont eu l'occasion de travailler de façon moins formelle et de ce fait, ont réalisé des travaux écrits intéressants.

PRÉSENTATION

▪ CONTEXTE

Au Lycée Professionnel des îles du Nord, à la rentrée de septembre, des tests de français ont été proposés aux secondes CAP et Baccalauréat Professionnel, afin de déceler dès le début les difficultés dans la matière, et repérer les non-lecteurs.

Les compétences évaluées :

- Les acquisitions lexicales ;
- L'accès au code et au déchiffrage ;
- La compréhension fonctionnelle.

Sur 207 testés (78 % Bac Pro et 64 % CAP), plus de 50 % ont échoué aux tests. Seuls 26 % des CAP et 47 % des Bac Pro semblaient dans ce groupe maîtriser les bases de la lecture et de la compréhension de textes. Dès lors, les professeurs de lettres-histoire sont chargés de peaufiner le repérage dans leurs classes, et de recenser les élèves en réelle difficulté.

La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire a mis en place quatre ateliers de lutte contre l'illettrisme conduits par :

- une institutrice, retraitée de l'Éducation nationale ;
- une ancienne directrice d'école primaire ;
- une coordonnatrice de classe ULIS ;
- une contractuelle en lettres/histoire.

Lors du démarrage des ateliers à la fin du mois de novembre la liste des vingt-quatre élèves et la fiche organisationnelle des ateliers ont été communiquées à la direction et aux CPE. Les professeurs principaux et les professeurs de lettres-histoire de chaque classe concernée ont été prévenus, afin de permettre l'implication de chacun.

▪ PUBLICS CONCERNÉS

- Les élèves repérés par le biais des tests de positionnement de rentrée ;
- Les élèves recensés en difficulté d'illettrisme, lors des Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire durant l'année.

▪ FONCTIONNEMENT

- Chaque atelier propose de prendre en charge les élèves entre 2 à 4 heures par semaine, sur leurs heures de cours ;
- Les horaires sont proposés en fonction de la disponibilité des intervenants ;
- Ce sont des ateliers à entrées et sorties permanentes ;
- Une salle est réservée spécialement aux ateliers ;

- Une réunion de bilan pour faire le point sur le fonctionnement des ateliers et la progression des prises en charge des élèves est organisée.

Un appel au sponsoring a été lancé à diverses entreprises par la coordinatrice MLDS ce qui a permis l'achat de matériel numérique pour ces ateliers (15 tablettes, un ordinateur portable, un vidéoprojecteur et une imprimante wifi).

▪ **PÉDAGOGIE**

Au démarrage, les élèves passent un test de français et de mathématiques de niveau CE2. S'ensuit une méthodologie d'apprentissage de la lecture :

- Codage/décodage ;
- Travail syllabique ;
- Correspondance graphie/sons ;
- Lecture orale.

▪ **BILAN DES ATELIERS**

Difficultés :

- Gros problèmes d'absentéisme donc de suivi (conséquence : fermeture d'un atelier) ;
- Grosses difficultés orthophoniques : prononciation/graphie/écriture ;
- Problèmes liés à la langue : FLE.

Effets négatifs :

- Chaque semaine, les élèves ratent des cours de leur programme de formation ;
- Certains professeurs portent absents les élèves qui participent aux ateliers parce qu'ils ne sont pas dans leurs salles de cours.

Effets positifs :

- Regain de l'estime de soi ;
- Meilleure participation orale ;
- Meilleure compréhension des consignes et des textes ;
- Réorientation des élèves vers leurs classes d'origine (un groupe de six élèves).

ACTIONS DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

LES ACTIONS EN COURS :

Le P.R.E. accompagne actuellement plus de 150 jeunes sur le territoire de Saint-Martin, essentiellement issus des quartiers prioritaires de la ville. Si tous bénéficient d'un parcours adapté, pluridisciplinaire, plus d'un tiers sont engagés dans les actions de remise à niveau scolaire en français langue étrangère en établissement scolaire ou en association. Des suivis individualisés hors temps scolaire se caractérisent par des activités originales, basées sur la pédagogie du détour. Le développement du langage oral, l'augmentation du capital lexical, le soutien parental contribuent à la prévention de l'illettrisme sans entraver le travail des enseignants en charge de l'apprentissage de la lecture.

Cette complémentarité éducative permet en outre d'agir sur les causes de l'illettrisme autres que scolaires : carences éducatives, déficit langagier, instabilité familiale, allophonie et paupérisation culturelle sont considérés dans chacune des actions du Programme de Réussite Éducative.

14 enfants de maternelle domiciliés à Quartier d'Orléans bénéficient ainsi d'activités ludiques dédiées au langage oral. 25 jeunes de 9 à 10 ans en grande difficulté sont suivis individuellement avec leurs parents en vue de développer leurs compétences en lecture-écriture par le biais de projets culturels. 12 enfants de Sandy-Ground sont intégrés dans des ateliers de remédiation en FLE animés par une intervenante professionnelle. Ils sont également suivis par une psychologue qui remédie aux troubles ethnopsychologiques diagnostiqués. C'est la pluridisciplinarité au service de la lutte contre l'illettrisme. 6 jeunes bénéficient d'une action expérimentale très complète : ateliers de théâtre dirigés par une professionnelle mais aussi par un psychiatre, une psychologue et une psychomotricienne. Ici encore, la prévention de l'illettrisme est mise en œuvre non pas uniquement par des cours de lecture mais par des activités visant à réparer les troubles défavorisants qui freinent les apprentissages.

Le Programme de Réussite Éducative est un programme qui permet d'agir là où l'École s'arrête. L'illettrisme est considéré de manière systématique avec une approche des problématiques le plus en amont possible. Les actions mises en œuvre illustrent l'importance de la psychologie dans les apprentissages.

LES PERSPECTIVES DU P.R.E. :

Les actions suivantes sont des propositions soumises à validation et sous condition de financements :

- Mise en place d'ateliers de lecture dans tous les établissements scolaires publics de l'île.
 - Compléter les dispositifs existants par des prises en charge hors temps scolaire, systématiques et quotidiennes, de tous les élèves non-lecteurs du 1^{er} comme du 2nd degrés.
Partenariat possible avec le FSE, « Initiative Saint-Martin ».
- Création d'une méthode de lecture en français langue de scolarisation.
 - Méthode graphémique avec un lexique thématique spécifique et activités d'entraînement en ligne.

- Formation professionnelle des enseignants du 2nd degré sur l'apprentissage de la lecture, la pédagogie différenciée et l'adaptation des pratiques pédagogiques à la grande difficulté scolaire.
- Mise en place de cours d'alphabétisation à destination des parents illettrés.
- Mise en place du dispositif « Coup de pouce clé », géré par une association.
- Création d'une « mallette des parents » adaptée au territoire, à destination des parents ne maîtrisant pas la langue française.
- Mise en place d'une banque de livres – bibliobus dans chaque quartier de l'île.
 - Partenariat avec les conseils de quartier, la médiathèque.
Les dons et achats de livres permettront une mise à disposition locale d'ouvrages de prêt.